



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

1781^e SÉANCE : 20 JUILLET 1974

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1781/Rev.1)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation à Chypre :	
a) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334);	
b) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335);	
c) Lettre, en date du 20 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11348)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-UNIÈME SÉANCE

Tenue à New York le samedi 20 juillet 1974, à 15 h 30.

Président : M. Javier PÉREZ de CUÉLLAR (Pérou).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Irak, Kenya, Mauritanie, Pérou, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1781/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation à Chypre :
 - a) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334);
 - b) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335);
 - c) Lettre, en date du 20 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11348).

La séance est ouverte à 16 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre :

- a) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334);
- b) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335);
- c) Lettre, en date du 20 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11348)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je suggère que, conformément aux décisions prises par le Conseil à ses 1779^e et 1780^e séances, et avec son approbation, on invite les représentants de Chypre, de la Turquie, de la Grèce, de la Yougoslavie, de la

Roumanie et de l'Inde à participer, sans droit de vote, à la discussion.

Sur l'invitation du Président, M. Rossides (Chypre), M. Olcay (Turquie) et M. Panayotacos (Grèce) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : En raison du nombre limité de places à la table du Conseil, je proposerai aux représentants de la Yougoslavie, de la Roumanie et de l'Inde d'occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront appelés à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. Petrić (Yougoslavie), M. Duma (Roumanie) et M. Jaipal (Inde) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais en outre faire savoir au Conseil que j'ai reçu du représentant de Maurice une lettre en date du 20 juillet par laquelle il demande à être invité à participer, sans droit de vote, aux débats du Conseil, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire. Conformément à la pratique habituelle, je me propose, si je n'entends pas d'objections, d'inviter le représentant de Maurice à occuper un siège sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'il sera invité à prendre place à la table du Conseil lorsque son tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. Ramphul (Maurice) occupe le siège qui lui a été réservé sur les côtés de la salle du Conseil.

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Cette séance urgente du Conseil de sécurité a été convoquée à la demande du représentant de la Grèce formulée dans sa lettre du 20 juillet [S/11348], qui fait l'objet de l'alinéa c du point 2 de l'ordre du jour.

5. Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, qui souhaite faire une déclaration.

6. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : Afin d'aider les membres du Conseil à s'acquitter de leurs responsabilités face à la très grave situation qui règne en Méditerranée orientale, je voudrais présenter un résumé des événements fondés

sur les rapports de mon représentant special, M. Weckmann-Muñoz, et du commandant de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, le general Prem Chand.

7. A 4 h 50, heure de Chypre, le matin du 20 juillet, M. Inhan, ambassadeur de Turquie à Nicosie, téléphonait au commandant de la Force pour lui dire qu'il avait reçu des instructions de son gouvernement l'informant que des troupes turques interviendraient sous peu à Chypre. Compte tenu de ce fait et d'autres renseignements, le commandant de la Force a mis la Force en état d'alerte maximum.

8. L'activité militaire turque dans l'air et en mer a commencé à 5 h 45. A 5 h 55, on notait qu'un engin amphibie et trois bateaux de guerre se trouvaient à 5 miles de Kyrenia. L'engin amphibie se dirigeait vers le rivage. A 6 h 7, 19 avions C130 Hercules commençaient à lâcher des parachutistes dans la principale enclave chypriote turque, qui s'étend de Nicosie au sud de Kyrenia.

9. A 6 h 37, un message diffuse par la Cyprus Broadcasting Corporation invitait tous les Grecs chypriotes à prendre les armes pour résister à l'invasion turque.

10. Dès 6 h 45, un total de 34 avions avaient lâché des parachutistes et des chargements dans l'enclave chypriote turque, et l'aéroport de Nicosie avait subi de nouvelles attaques. Des tirs de mitraillettes et de chars avaient éclaté dans la zone de la porte de Paphos à Nicosie à 6 h 15 et dans toute la capitale il y avait un tir intense d'armes légères dirigé principalement contre les appareils turcs attaquant. Les Chypriotes grecs armés d'armes légères se rassemblaient dans le stade central et l'on vit des renforts blindés de la Garde nationale se diriger vers l'aéroport.

11. A 8 h 30, le représentant special et le commandant de la Force faisaient savoir qu'outre l'invasion aéroportée, des engins amphibie correspondant à peu près à la force de deux bataillons avaient accosté à l'ouest de Kyrenia, près de l'île de Snake.

12. A 8 h 45, les forces aériennes et terrestres turques attaquaient le camp du contingent national grec à l'extérieur de Nicosie. L'aéroport de Nicosie subissait une attaque aérienne intense. Dans le même temps, des appareils amphibies géants accostaient près de l'île de Snake. On apprenait que des troupes de la Garde nationale combattaient les forces nationales turques à Dhikomo, mais la Force des Nations Unies contacta les deux opposants, qui acceptèrent d'arrêter leur tir.

13. A 10 heures, des coups de feu avaient commencé le long de la ligne verte en dépit des tentatives faites par la Force pour aboutir à un cessez-le-feu. L'aéroport de Nicosie subissait de fortes attaques terrestres et aériennes qui devaient s'atténuer vers 11 heures. Il n'était pas possible de savoir exactement qui contrôlait l'aéroport.

14. A 10 h 12, 67 hélicoptères ont débarqué 500 soldats turcs à Krini et quelques minutes plus tard 980 parachutistes étaient lâchés de 16 avions de transport près de Krini. Ces troupes commencèrent à avancer sur Nicosie.

15. A Nicosie, la Garde nationale et les combattants chypriotes turcs menaçaient d'attaquer l'hôtel Ledra Palace. La Force aidait à évacuer les occupants de cet hôtel, qui était plein de touristes. Un hôpital de Nicosie a été bombardé et de nombreuses victimes ont été signalées. La Force a essayé d'arrêter le bombardement de l'hôpital.

16. Dans le district de Larnaca, à 12 heures, la situation était calme et les deux parties avaient promis de ne pas ouvrir le feu.

17. A midi, il y a eu un feu nourri à Famagouste entre la Garde nationale et les combattants chypriotes turcs, et le camp Carl Gustav, où se trouvait le contingent suédois, s'est lui-même trouvé pris dans un lourd feu croisé. On a signalé que des parachutistes avaient été lâchés dans le district de Famagouste.

18. Dans le district de Kyrenia, la zone proche de la ville de Kyrenia où des débarquements avaient eu lieu se trouvait entre les mains des Turcs, de même que la route reliant la côte à la principale enclave chypriote turque. A 11 h 5, de nouveaux débarquements étaient signalés sur la plage à cinq miles à l'ouest de Kyrenia.

19. A Limassol, des combats ont éclaté entre la Garde nationale et les combattants chypriotes turcs à 10 h 15. Après l'intervention du commandant de la place de la Force, les tirs se sont atténués vers 12 heures.

20. A Paphos et près de Mandria, les commandants de la Garde nationale locale ont menacé d'ouvrir le feu sur les positions des combattants chypriotes turcs. La Garde nationale à Paphos a rejeté les efforts de la Force visant à empêcher l'ouverture du combat.

21. Je regrette d'informer le Conseil que la Force a subi ses premières pertes à la suite de ces combats. Six soldats canadiens ont été blessés — et l'un d'entre eux gravement.

22. Aussitôt après avoir appris l'ouverture des hostilités peu avant minuit, j'ai publié une déclaration par laquelle j'exprimais ma profonde préoccupation devant cet événement qui est très grave pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. J'ai immédiatement ordonné à mon représentant special et au commandant de la Force de transmettre de toute urgence toutes informations nécessaires pour les débats du Conseil de sécurité. J'ai également pris contact avec le Président et les membres du Conseil afin de déterminer l'action future que devra prendre l'Organisation des Nations Unies.

23. A Nicosie, tout de suite après l'ouverture des combats, M. Orek, de la direction chypriote turque, a téléphoné au général Prem Chand à 6 h 25 et lui a donné l'assurance que les Chypriotes turcs n'ouvriraient pas le feu sur les Chypriotes grecs à moins que ceux-ci ne tirent les premiers. La Force a communiqué cela au commandant de la Garde nationale. Toutefois, le quartier général de la Garde nationale n'a pas donné les mêmes assurances. En fait, on a signalé que la Garde nationale se préparait à attaquer l'enclave chypriote turque; mais elle a accepté d'y surseoir sur l'instance de la Force. La Garde nationale a insisté toutefois sur le fait que tout mouvement des troupes turques en dehors de l'enclave principale ou tout débarquement à partir de la mer serait repoussé.

24. A 7 heures, le commandant de la Force a envoyé un message à l'ambassadeur turc par lequel il a exprimé sa profonde préoccupation devant l'éventualité de combats à Nicosie, où se trouvaient de nombreux civils et de nombreuses ambassades, et offrait l'aide de la Force pour empêcher que les hostilités ne s'étendent à la ville. L'ambassade turque a par la suite répondu qu'elle acceptait de transmettre cette demande au commandant des forces turques à condition que l'assurance lui soit donnée, par l'intermédiaire de la Force, que la Garde nationale n'attaquerait pas le secteur chypriote turc à Nicosie ni les villes ou villages turcs du reste de l'île. Ce message a été immédiatement transmis à la Garde nationale. A 7 h 45, M. Dimitriou a téléphoné pour dire qu'il parlait au nom du Conseil des ministres et de la Garde nationale et il a demandé à la Force d'informer les Turcs que la Garde nationale ne serait responsable d'aucune attaque contre les civils turcs dans les différentes parties de l'île si les bombardements et les attaques de Chypre par les Turcs ne cessaient pas.

25. A 8 heures, craignant que des combats terrestres n'atteignent Nicosie dans le courant de la Journée, le représentant spécial et le commandant de la Force ont proposé aux autorités militaires turques et à la Garde nationale que Nicosie soit déclarée ville ouverte pour des raisons humanitaires. La Force s'est mise en contact avec diverses ambassades à propos de cette question. Bien que M. Dimitriou ait au début accepté cette proposition, la réponse de la Garde nationale devait rester négative tant que les attaques turques ne cesseraient pas. J'ai examiné cette suggestion ici avec les représentants intéressés. Il me semble qu'il est extrêmement important que les combats à Nicosie et dans d'autres zones très peuplées cessent immédiatement.

26. Des fonctionnaires de la Force poursuivent leurs efforts pour empêcher que les combats entre les troupes turques et la Garde nationale ne s'étendent au sein des deux communautés le long des lignes d'affrontement sur l'île. A 8 h 30, les dirigeants chypriotes turcs ont assuré la Force que les forces chypriotes turques ne tireraient pas sur les unités de la Garde nationale sauf en cas de légitime défense. Toutefois, les Chypriotes turcs ont dit qu'ils n'avaient aucun contrôle

sur les actions des forces nationales turques. La Garde nationale et le commandement des forces d'invasion turques ont donné les mêmes assurances.

27. Au cours de cette période, les forces des Nations Unies sont restées en position le long de la ligne verte à Nicosie et prêtes à patrouiller cette ligne à l'aide de voitures blindées lorsque la situation le permettrait. Toutefois, à 10 heures, un tir nourri a commencé le long de la ligne verte.

28. A 12 heures, les dirigeants chypriotes turcs firent savoir qu'ils étaient prêts à arrêter le feu le long de la ligne verte dès que le commandant de la Garde nationale donnerait à ses troupes l'ordre de cesser le tir.

29. A 13 heures, le commandant de la Garde nationale a fait savoir à la Force qu'il était disposé à accepter sa proposition d'un cessez-le-feu à 14 heures le long de la ligne verte à condition que les Turcs acceptent les mêmes conditions et que la Force donne l'assurance que les Turcs ne profiteraient pas du cessez-le-feu pour améliorer leur position. Ce message a été immédiatement transmis par la Force au vice-président Denktas, qui a accepté le cessez-le-feu. Plus tard, un télégramme du général Prem Chand annonça que le cessez-le-feu entrerait en vigueur à 17 heures.

30. A 19 h 30, la Force fit savoir que le cessez-le-feu à Nicosie n'avait pas tenu et que des coups de feu étaient tirés à travers toute la ville.

31. Dans l'après-midi du 20 juillet, des combats intenses se poursuivirent dans l'île et des vagues de troupes aéroportées à partir de la Turquie continuaient à débarquer. Les attaques aériennes turques contre l'aéroport de Nicosie et autres objectifs de Nicosie ont continué. Il y a eu de lourds combats dans le district de Larnaca, où la Force s'efforçait d'organiser un cessez-le-feu. Dans le district de Limassol, les combattants chypriotes turcs ont demandé à la Force de superviser leur reddition à la Garde nationale. Les combats continuaient à Paphos.

32. Je continuerai de tenir le Conseil informé des événements au fur et à mesure que je recevrai des renseignements.

33. Nous sommes en face d'une situation effroyable et extrêmement grave. Les combats à Chypre, avec l'arrivée des forces turques, ont atteint un nouveau degré de violence et d'acrimonie. Le danger de voir le conflit s'étendre — ce dont nous avons parlé au début de cette semaine — est devenu une réalité tragique. Une importante rupture de la paix et de la sécurité internationales a eu lieu, en dépit de tous les efforts bilatéraux déployés pour l'éviter.

34. Une énorme responsabilité échoit maintenant au Conseil de sécurité : la responsabilité de mettre fin aux combats, d'empêcher toute nouvelle escalade et de trouver les moyens qui permettront de commencer à rétablir la paix.

35. Dans ces circonstances, je lance un appel à toutes les parties au conflit pour qu'elles mettent fin immédiatement à la bataille dévastatrice qui se déroule maintenant et coopèrent avec la Force dans ses efforts en vue de limiter les combats et de protéger les populations civiles. Les espoirs du monde se concentrent maintenant sur ce conseil. Ne manquons pas à notre devoir.

36. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général pour les renseignements importants qu'il nous a donnés.

37. Je voudrais maintenant déclarer que le Président du Conseil, en contact constant avec le Secrétaire général, s'est employé à faire en sorte que le Conseil s'acquitte au mieux de ce qui est sa responsabilité essentielle, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et c'est à cette fin que j'ai sans cesse consulté les représentants des Etats membres. Ces consultations ont commencé le 15 juillet et se sont intensifiées au fur et à mesure que la situation s'aggravait. Je voudrais maintenant exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général ainsi qu'à tous les représentants des Etats membres pour leur concours précieux et dévoué.

38. Grâce à ces consultations et contacts, un document contenant un projet de résolution a pu être distribué [S/11350]. Etant donné l'urgence de cette question, j'espère que ce projet pourra être mis aux voix au cours de la présente séance.

39. Comme je crois comprendre que personne ne demande la parole maintenant, je vais mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté¹.

40. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote.

41. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous sais gré de l'occasion que vous me donnez de prendre part au débat. Je veux remercier tout particulièrement le Conseil de sécurité d'avoir pris la décision qu'il a prise, de la façon dont il l'a prise et de la majorité avec laquelle il l'a prise. Il est rare en effet que la communauté mondiale tout entière ait un point de vue si parfaitement unanime au sujet d'une question aussi délicate et aussi grave que celle que nous examinons maintenant.

42. La résolution elle-même est, naturellement, l'aboutissement des multiples consultations qui se sont déroulées aujourd'hui. Il était tout à fait normal que ces consultations soient longues et détaillées; il était normal que nous examinions fort soigneusement

la nature précise du différend et ce que le Conseil de sécurité pouvait demander aux parties de faire.

43. Qu'il me soit donc permis, puisque je suis le premier à expliquer son vote, de consacrer quelques instants au dispositif de cette résolution.

44. Premièrement, nous demandons une fois de plus, comme diverses nations l'ont déjà fait ici même cette semaine, à tous les Etats de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la nation de Chypre — à tous les Etats, et pas seulement à certains.

45. Deuxièmement, en tant qu'instance suprême de la communauté mondiale chargée de la paix et de la sécurité, nous demandons à toutes les parties aux présents combats, à titre de première mesure, de cesser entièrement le feu — à toutes les parties, et pas seulement à certaines.

46. Troisièmement, nous exigeons qu'il soit mis fin immédiatement à l'intervention militaire étrangère dans la République de Chypre. Nous demandons le retrait sans délai du personnel militaire étranger de la République de Chypre. Nous lançons un appel à la Grèce, à la Turquie et au Royaume-Uni pour qu'ils entament des négociations. Nous demandons à toutes les parties de coopérer pleinement avec la Force des Nations Unies et nous avons décidé de suivre constamment la situation.

47. Il s'agit d'une résolution d'ensemble et, si elle est acceptée par les nations les plus directement concernées par la question de Chypre, elle doit, je l'espère du moins, amener la paix dans la région. Je crois que l'heure est à la brièveté et non à l'art oratoire.

48. A présent que les combats ont repris, nous devons nous demander, je crois, ce que nous pouvons faire maintenant. Que pouvons-nous faire maintenant pour réduire les combats à Chypre même ? De plus, comment l'Organisation des Nations Unies peut-elle circonscrire les combats à Chypre même ? Il y a au moins une lueur d'espoir du fait que, jusqu'ici, les combats ne se sont pas étendus au-delà de l'île.

49. A notre avis, des pourparlers doivent commencer immédiatement. La situation à Chypre ne sera réglée que par des négociations et des discussions directes. Le Royaume-Uni, étant l'un des garants du Traité de garantie de 1960², a donc invité la Grèce et la Turquie à tenir des pourparlers à Londres demain. L'objet de ces pourparlers serait de réduire la tension dans la région et de trouver les moyens de rétablir l'ordre constitutionnel dans l'île. Jusqu'ici le Gouvernement turc ne nous a pas répondu. Le Gouvernement du Royaume-Uni le regrette vivement. Hier soir, le Gouvernement grec a répondu à une suggestion antérieure du Royaume-Uni en reconnaissant que ces pourparlers sont nécessaires. Nous espérons donc vivement que le

¹ Voir résolution 353 (1974).

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 382, p. 3.

Gouvernement turc, conformément au paragraphe 5 de cette résolution adoptée à l'unanimité, estimera pouvoir accepter lui aussi l'invitation concernant les pourparlers. Mais il est vital que ces pourparlers commencent tôt si l'on veut réaliser le double objectif que nous nous sommes fixés, je crois, au Conseil, c'est-à-dire limiter les combats et les circonscire à Chypre.

50. Je suis également conscient du fait qu'un certain nombre de délégations ont manifesté quelque appréhension au cours des discussions officielles qui ont eu lieu pendant la journée parce que le paragraphe 5 leur semblait quelque peu arrogant. Je crois que certains ont pensé qu'on pouvait y voir une suggestion que les affaires intérieures de Chypre devraient être réglées en détail par certaines instances plutôt que par le peuple chypriote. Il n'y a, bien entendu, nulle intention de ce genre. Mon gouvernement tient certainement à rester en contact étroit, et le fera comme il l'a fait ces derniers jours, avec le Président de Chypre; et le Conseil se souviendra sans doute de ma déclaration d'hier [1780e séance] au sujet des vues de mon gouvernement sur le statut de l'archevêque Makarios en tant que président de Chypre.

51. Il n'est donc pas question, pour le Royaume-Uni, de tenter de régler les affaires intérieures de la République indépendante de Chypre sans la participation de tous les intéressés. Au cours des six dernières années, on a essayé, grâce aux entretiens entre les deux communautés, de parvenir à un accord sur des arrangements internes appropriés à Chypre. Nous espérons qu'en temps utile les pourparlers pourront reprendre, soit dans le même cadre soit dans le cadre d'un autre arrangement convenable. Un accord entre les représentants — et j'entends par là les représentants dûment nommés — des deux communautés est indispensable à tout règlement juste et pacifique des problèmes de Chypre sur une base durable.

52. Qu'il me soit permis de dire, en conclusion, que cette semaine a été terrible. Elle a commencé par un coup d'Etat dans une petite île de la Méditerranée; elle s'est terminée par l'intervention militaire directe d'un pays dans les affaires de cette île. J'espère que, samedi prochain, nous ne nous retrouverons pas dans cette salle pour récapituler les événements d'une semaine encore pire que celle que nous venons de connaître.

53. M. SCALI (Etats-Unis d'Amérique) [interprétation de l'anglais] : Nous sommes réunis ici aujourd'hui à la suite d'une action militaire ouverte en Méditerranée orientale. A notre grand regret, les troupes turques ont débarqué à Chypre. Le Conseil, qui connaît fort bien l'antagonisme qui a caractérisé les rapports entre les Grecs et les Turcs à Chypre, n'a nullement besoin qu'on lui rappelle ce que le débarquement turc laisse prévoir pour ce qui est de la stabilité à Chypre et la grave menace qu'il fait peser sur la paix dans la région. Malheureusement, le processus diplomatique n'a pas

pu suivre son cours. Le peuple de Chypre est le perdant tragique, soumis une fois encore à des événements qu'il ne peut absolument pas contrôler. En fait, nous sommes tous perdants, étant donné que la paix internationale est très précaire.

54. Mon gouvernement regrette les pressions et les interventions qui ont contribué à l'action turque contre Chypre; et la Grèce en partage très largement la responsabilité. Cependant, cette invasion ne favorise nullement les espoirs de paix de la communauté turque de Chypre ni, en fait, la cause de la paix dans le monde. On ne peut non plus être convaincu que l'intervention militaire étrangère à Chypre, d'où qu'elle vienne et quels que soient les moyens utilisés, a été justifiée à quelque moment que ce soit.

55. Nous nous opposons à toute intervention dans les affaires intérieures d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

56. Mon gouvernement a travaillé inlassablement ces derniers jours pour essayer d'empêcher l'escalade jusqu'à l'intervention dans la Méditerranée orientale. Mais, chose tragique, avec l'intervention de la Turquie la nuit dernière, une autre étape a été franchie vers ce que précisément nous avons tenté d'empêcher.

57. La Turquie est et restera un allié des Etats-Unis. La Grèce est et restera un allié des Etats-Unis. Il est dans l'intérêt du peuple grec et du peuple turc de faire en sorte que la Grèce reste l'alliée de la Turquie. En tant qu'amis depuis une génération, les deux peuples ont progressé à pas de géant; en tant qu'ennemis, ils risquent de tout perdre. Il est dans l'intérêt du peuple de Chypre aussi bien que dans l'intérêt des peuples de la Grèce et de la Turquie et de tous les membres du Conseil que Chypre ne devienne pas un champ de bataille dans la Méditerranée.

58. Les Etats-Unis continueront à travailler avec leurs amis dans ce but. Nous prions instamment les Gouvernements de la Grèce et de la Turquie de faire preuve devant les membres du Conseil d'un très grand esprit de modération et de compromis dans l'intérêt de la paix. Nous estimons qu'avec de la bonne volonté, du bon sens et d'extraordinaires qualités d'homme d'Etat de la part de tous les intéressés, il n'est pas trop tard pour éviter une grande tragédie.

59. Nous apprécions le fait que tous les membres du Conseil ont fait cause commune pour demander un cessez-le-feu immédiat. Nous n'en devons pas moins au peuple de Chypre. Les membres du Conseil se sont joints à nous pour demander aux Gouvernements de la Grèce et de la Turquie d'accepter immédiatement la proposition du Royaume-Uni en vue de négociations entre les puissances garantes. Nous pensons qu'à cette heure le Conseil ne saurait faire de meilleure contribution à la cause de la paix et du gouvernement constitutionnel à Chypre.

60. M. de GUIRINGAUD (France) : Ma délégation a suivi avec une extrême attention le débat que le Conseil de sécurité a consacré à la situation à Chypre. Parlant au nom des pays de la Communauté européenne, elle a exprimé, dès le 16 juillet [1779^e séance], les graves soucis que la crise actuelle causait à la France et à ses huit partenaires. Notre séance d'hier [1780^e séance] nous a permis d'entendre non seulement l'archevêque Makarios, président de la République de Chypre, mais aussi une série d'exposés qui contribuaient à éclairer une situation jusqu'alors confuse.

61. La délégation française aurait bien volontiers voté hier en faveur du projet de résolution négocié ces jours derniers à l'initiative de certains membres non permanents du Conseil si un vote avait pu intervenir hier. Elle n'en déplore que davantage les retards qui ont été apportés à une action concertée du Conseil et qui ont pu inciter l'une des parties à se réclamer des dispositions du Traité de garantie et à recourir à la force pour préserver des intérêts qui auraient dû l'être par des voies pacifiques. Cette intervention préoccupe sérieusement mon gouvernement. Elle ne pouvait que s'accompagner de pertes de vies humaines — et, dans ce contexte, je pense également aux membres de la Force des Nations Unies qui ont été blessés — et de dégâts matériels qui, s'ajoutant à ceux qui résultent des événements du 15 juillet, accroissent les souffrances de la population chypriote.

62. La délégation française souhaite que tous les combats cessent au plus tôt dans l'île de Chypre. Force est cependant de constater que les circonstances du récent coup d'Etat de Nicosie, comme l'appartenance à l'armée grecque des officiers de la Garde nationale chypriote, confèrent une responsabilité particulière au Gouvernement d'Athènes dans le déroulement des événements. Les déclarations qui ont été faites hier dans cette salle ont corroboré le sentiment, visiblement partagé par tous les membres du Conseil, selon lequel les officiers de la Garde nationale, dont l'archevêque Makarios avait demandé le rappel le 2 juillet, ont joué un rôle dans le coup d'Etat du 15 juillet. On ne peut que regretter une telle intervention dans les affaires intérieures d'un pays qui n'est pas seulement un pays souverain comme le sont tous les Membres de notre organisation, mais qui est aussi doté par des traités diplomatiques d'une structure garantie en droit international, condition évidente et expressé de son équilibre intérieur.

63. Dans les circonstances explosives qui règnent depuis cinq jours, nous devons absolument en appeler à tous pour que soient respectées l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre et pour que cesse sans délai toute intervention dans les affaires intérieures de l'île. Puisque la Grèce, garant des traités sur Chypre et dont les officiers détachés sur place ont été accusés d'avoir contrevenu à leur devoir professionnel, affirme cependant respecter les principes de la Charte, sa contribution la plus appréciable à un apaisement de la crise aurait pu être qu'elle retire le personnel militaire

prêté à la Garde nationale chypriote. Peut-être aurait-on ainsi évité les développements survenus au cours des dernières 24 heures.

64. Sans doute conviendra-t-il que nous nous interroguions le moment venu sur les conditions grâce auxquelles une vie plus normale pourrait être rétablie à Chypre. Je pense en particulier aux dispositions constitutionnelles démocratiques qui garantissent la présence d'autorités légitimes et la coexistence des deux communautés. Je pense aussi aux conditions indispensables pour la poursuite utile des pourparlers intercommunautaires.

65. Je n'entrerai cependant pas ici dans des considérations qui seront sans doute plus utilement discutées au cours des négociations que nous souhaitons voir s'ouvrir le plus tôt possible.

66. A l'heure présente, la première urgence est le rétablissement de la paix, lui-même conditionné par l'ouverture des négociations dont je viens de parler, par la modération des parties en cause et par le retour à l'ordre constitutionnel. Ces trois points essentiels ont fait l'objet de démarches urgentes entreprises aujourd'hui auprès des Gouvernements d'Athènes et d'Ankara par les représentants de la France, agissant au nom de la Communauté européenne. Je donne lecture du contenu de ces démarches qui est le suivant :

"1. Les neuf gouvernements appuient l'initiative anglaise tendant à réunir à Londres les puissances garantes en vue des consultations urgentes qu'imposent les événements à Chypre. Ils font appel aux Gouvernements grec et turc pour qu'ils acceptent cette invitation.

"2. Les neuf gouvernements insistent pour que les gouvernements intéressés prennent toutes les mesures en leur pouvoir pour éviter une aggravation de la situation. Ils demandent à la Turquie d'arrêter les opérations militaires et de cesser le feu. Ils demandent à la Grèce de ne pas intervenir militairement.

"3. Les neuf gouvernements se prononcent pour le retour à l'ordre constitutionnel à Chypre et demandent aux Gouvernements grec et turc, chacun en ce qui le concerne, de prendre également position dans ce sens. Les neuf gouvernements ne peuvent considérer comme conforme à l'ordre constitutionnel le maintien à Chypre du présent régime de fait."

67. J'en viens maintenant à la résolution que nous avons adoptée il y a un instant. Je constate tout d'abord qu'elle tient compte des trois points que je viens d'énumérer. Il n'y a pas là coïncidence, mais simplement la preuve qu'en différentes enceintes responsables les mêmes conditions sont reconnues nécessaires pour le règlement de la grave crise à laquelle nous sommes confrontés.

68. La délégation française s'est longuement efforcée ce matin de concilier les préoccupations de son gouvernement et les points de vue qui avaient été exposés en cette enceinte, ainsi que les vœux des parties intéressées. Elle ne peut donc que se réjouir que, grâce à la sagesse, à la patience inlassable de notre président et à la compréhension des autres membres du Conseil, celui-ci ait adopté un texte très proche de celui sur lequel elle avait essayé de réunir l'accord de l'ensemble des membres.

69. Mon pays, qui entretient avec la Grèce et la Turquie des liens d'amitié également traditionnels et profonds et qui éprouve à l'égard de la population éprouvée de Chypre des sentiments de compassion chaleureuse, restera prêt, ainsi que ses partenaires européens, à apporter à la cause de la paix en Méditerranée orientale toute contribution qui apparaîtrait utile.

70. Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans dire la gratitude que nous éprouvons à l'égard du Secrétaire général pour ses efforts inlassables en faveur de la paix et à l'égard de la Force des Nations Unies à Chypre, de son commandement et de ses contingents, pour la contribution incomparable qu'ils ont apportée aux tentatives faites sur place en vue d'empêcher ou d'arrêter les combats et pour venir en aide aux victimes. Nous sommes convaincus que le Secrétaire général et la Force pourront, dans les jours qui viennent, rendre encore de très grands services à cet égard.

71. M. SAFRONTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Depuis le début, la délégation soviétique s'est prononcée en faveur de mesures rapides et efficaces du Conseil de sécurité face à la situation dangereuse à Chypre et dans ses environs.

72. Dans l'intervention du Président de la République de Chypre, l'archevêque Makarios, dans l'intervention du représentant de Chypre, M. Rossides, et dans les interventions d'autres membres du Conseil, il a été prouvé à l'évidence que cette situation était apparue à Chypre du fait d'une intervention militaire grossière et flagrante du Gouvernement d'Athènes dans les affaires intérieures de l'Etat souverain qu'est la République de Chypre et d'un putsch militaire inspiré d'Athènes. Il a été prouvé de façon irréfutable que ce putsch a été exécuté sous les ordres d'Athènes par les officiers grecs qui servent dans la Garde nationale de Chypre.

73. Voilà pourquoi nous avons été quelque peu étonnés de la mention, dans l'ordre du jour de la présente séance, de la lettre du représentant de la Grèce adressée au Président du Conseil, et nous voudrions attirer l'attention sur la grande hypocrisie de cette initiative grecque. En effet, le Gouvernement grec, qui a commis une agression contre l'Etat indépendant de Chypre, me paraît être assez audacieux en demandant la convocation du Conseil.

74. Dès la première séance consacrée à la question de Chypre, le 16 juillet [*1779^e séance*], la délégation soviétique a dit que le Conseil, chargé principalement du maintien de la paix et de la sécurité internationales, devait prendre des mesures efficaces et rapides pour qu'il soit mis fin à l'ingérence dans les affaires intérieures de Chypre et pour que les militaires grecs se trouvant à Chypre quittent ce territoire immédiatement.

75. Nous regrettons que le Conseil, en raison de manœuvres dilatoires de certains membres, ait retardé l'adoption de ces mesures promptes et efficaces que prôlait ma délégation. Et pourtant, nous avons bien dit que ce retard ne pouvait qu'aggraver la situation.

76. Je voudrais maintenant faire quelques commentaires sur la résolution qui vient d'être adoptée.

77. La délégation soviétique a voté en faveur de cette résolution parce qu'elle répond aux deux exigences fondamentales que nous avons avancées dès le début.

78. Tout d'abord, cette résolution appuie le seul gouvernement légitime de Chypre, présidé par l'archevêque Makarios, et elle indique la nécessité d'un retour à l'ordre constitutionnel à Chypre.

79. Ensuite, cette résolution exige l'arrêt immédiat de l'intervention dans les affaires intérieures de Chypre et demande le retrait sans délai du territoire de Chypre de tous les militaires étrangers, y compris, concrètement, ceux dont le retrait a été demandé par le Président de la République de Chypre dans sa lettre du 2 juillet 1974.

80. Bien entendu, il s'agit des officiers grecs dont l'ingérence flagrante dans les affaires intérieures de Chypre a été télécommandée d'Athènes et a provoqué cette grave situation.

81. Ainsi, la résolution adoptée répond-elle pour l'essentiel aux deux exigences fondamentales avancées par la délégation soviétique dès le début et incluses dans le texte de la résolution sur notre insistance.

82. En un mot, cette résolution ne répond peut-être pas à toutes les exigences de l'heure sur tous les plans, mais, si elle est mise en œuvre, l'essentiel sera atteint, c'est-à-dire le retour — et je dis bien : le retour — à l'ordre constitutionnel à Chypre ainsi que le retour du président Makarios à Chypre, l'arrêt de l'ingérence dans les affaires intérieures de Chypre et le retrait du territoire de tous les militaires étrangers.

83. M. AL-SHAIKHLY (Irak) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole au cours de ce débat, vous me permettez de vous présenter brièvement nos félicitations au moment où vous assumez vos fonctions de président du Conseil de sécurité. Vos talents, votre expérience et votre

sagesse ont été amplement prouvés au cours de ces derniers jours difficiles. Je voudrais également rendre un hommage tout particulier à la manière remarquable dont votre prédécesseur, M. El Hassen, représentant de la Mauritanie, s'est acquitté de ses fonctions au cours du mois de juin.

84. Ma délégation a voté en faveur du projet de résolution que nous venons d'adopter, bien qu'elle ait eu quelques appréhensions sur le texte du paragraphe 2. Certes, nous entendons le mot "parties" dans ce paragraphe comme ne soulevant aucune possibilité de reconnaissance des usurpateurs du pouvoir constitutionnel de Chypre en tant que partie légitime.

85. Les raisons qui nous ont amenés à voter en faveur du projet de résolution sont les suivantes : premièrement, il traite de la cause fondamentale de la crise à Chypre; deuxièmement, il invite tous les Etats à respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre. Le respect des dispositions contenues dans ce texte, notamment la disposition qui se trouve au paragraphe 4, conduirait au rétablissement du gouvernement légitime et du chef d'Etat de Chypre et garantirait l'existence des arrangements constitutionnels consacrés par les accords internationaux.

86. M. NJINÉ (République-Unie du Cameroun) : Ma délégation est particulièrement heureuse de vous féliciter pour votre accession à la présidence, lourde de délicates responsabilités, du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Votre grand pays, le Pérou, coopère déjà étroitement avec le mien, non seulement au sein de la famille des Nations Unies, mais encore e, surtout dans le cadre du grand rassemblement des pays non alignés. L'entière coopération de ma délégation vous est donc acquise pour l'heureux accomplissement de votre tâche.

87. Je voudrais également, au nom de ma délégation, remercier sincèrement votre prédécesseur, M. El Hassen, le représentant de la Mauritanie, pour la façon remarquable dont il a présidé nos travaux au cours du mois écoulé.

88. Ma délégation considère le cessez-le-feu immédiat comme une urgente nécessité qui permettra de limiter les pertes en vies humaines et les dégâts matériels. Comment pourrait-on ramener la paix à Chypre alors que seuls les canons se font entendre ? Toutes les parties concernées devraient faire preuve de coopération et de modération afin de permettre la création de conditions favorables à un dialogue qui ne sera plus celui des seules armes meurtrières.

89. Ma délégation saisit l'occasion d'exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour son dévouement à la cause de la paix dans le monde et lui dire sa haute appréciation des efforts qu'il ne cesse de déployer en vue de tenir le Conseil régulièrement informé de l'évolution de la situation à Chypre.

90. S'agissant de la résolution qui vient d'être adoptée et dont ma délégation a appuyé les dispositions, nous tenons à souligner le vif intérêt que porte la République-Unie du Cameroun au respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre. A cet égard, ma délégation exprime sa vive inquiétude étant donné le contenu peu rassurant du dossier dont le Conseil est saisi. Elle entretient cependant l'espoir que tous les Etats Membres coopéreront sincèrement avec le Conseil pour la consolidation de la coexistence pacifique entre tous les Etats de la région intéressée et pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

91. M. CHUANG Yen (Chine) [*traduction du chinois*] : Dans sa déclaration d'hier [1780^e séance], la délégation chinoise a déjà précisé sa position de principe sur la situation à Chypre. Le Gouvernement et le peuple chinois appuient sans réserve la juste lutte menée par le peuple de Chypre sous la direction de son président, l'archevêque Makarios, chef légitime de l'Etat chypriote, et s'opposent d'une manière très ferme à l'agression et à la subversion dirigées contre Chypre par toutes les forces étrangères en violation de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre.

92. Nous sommes vivement préoccupés par la situation actuelle à Chypre. Ce qu'il faut notamment souligner, c'est que les deux superpuissances, dont la seule inquiétude est causée par l'absence de troubles dans le monde, vivent partout les difficultés en profitant de la situation actuelle et n'épargnent aucun effort pour semer la discorde afin de réaliser leur but qui est de pêcher en eaux troubles et de piller une maison déjà détruite par le feu dans leur lutte pour l'hégémonie au Moyen-Orient et dans la région de la Méditerranée. Tous les pays et les peuples épris de paix du monde devraient être très vigilants et s'opposer résolument à toutes ces tentatives iniques.

93. La délégation chinoise a voté en faveur du projet de résolution contenu dans le document S/11350, mais il y a lieu de souligner que le septième alinéa du préambule et le paragraphe 6 de ce texte mentionnent la question de la Force des Nations Unies. En ce qui concerne l'envoi d'une force des Nations Unies, la délégation chinoise s'en est toujours tenue à sa position de principe. Celle-ci est bien connue de tous. La délégation chinoise a donc des réserves en ce qui concerne les alinéa et paragraphe que je viens de mentionner.

94. M. SALAZAR (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, ma délégation voudrait s'associer aux félicitations qui vous ont été adressées pour la façon dont vous remplissez la présidence du Conseil de sécurité. Le prestige mérité dont vous jouissez s'est vu renforcé par l'intelligence et l'habileté avec lesquelles vous conduisez les débats. Ma délégation vous renouvelle l'offre qu'elle vous a faite de façon officieuse de sa collaboration dans l'accomplissement de vos hautes fonctions.

95. Ma délégation a écouté avec émotion la déclaration faite hier (*ibid.*) devant le Conseil par le Président de Chypre, l'archevêque Makarios, et, pour diverses raisons, s'est sentie solidaire de la cause qu'il représente si dignement.

96. Le moment difficile que traverse en ces jours la nation chypriote préoccupe très vivement le Gouvernement du Costa Rica et il est à déplorer qu'un gouvernement légitime, légalement constitué et fermement soutenu par la volonté populaire ait été renversé par des gens qui ne sont titulaires d'aucun titre valable pour prétendre l'exercer.

97. Ce qui s'est passé est d'autant plus regrettable que l'on est convaincu que le coup survenu à Chypre n'a pas été le produit de circonstances qui pourraient permettre de le considérer comme un problème interne. Les renseignements qui, de sources différentes, sont parvenus à la connaissance de mon gouvernement nous inclinent à croire que le mouvement qui a renversé le gouvernement dirigé par l'archevêque Makarios n'a pu se produire sans l'aide et l'encouragement étrangers, ce qui lui ajoute l'élément criticable de l'intervention étrangère.

98. La conjonction des forces armées chypriotes et des officiers militaires grecs a permis le déchaînement du mouvement armé qui a renversé l'archevêque Makarios. Mon pays regrette très sincèrement qu'une collusion militaire entre des forces d'origine chypriote et des forces étrangères ait renversé un gouvernement dont le titre légitime émanait du peuple lui-même.

99. Nous le regrettons parce que nous n'avons jamais accepté ni l'un ni l'autre. Nous n'avons jamais accepté comme valide que les forces armées trahissent leur fidélité à l'autorité du pouvoir légalement constitué et attentent à ce pouvoir. Nous n'acceptons pas non plus qu'un changement quel qu'il soit dans les structures du pouvoir d'une nation indépendante et souveraine se fasse sous l'effet ou sous l'influence quels qu'ils soient d'une puissance étrangère.

100. Il est évident que lorsque, dans une nation souveraine, un changement de caractère essentiellement national se produit dans le cadre véritable des affaires internes, même si le nouveau régime ne suscite pas de sympathie, aucune action ne peut être exercée au nom de la communauté internationale. Mais lorsque, au contraire, il y a une usurpation évidente de prise du pouvoir incitée par des forces étrangères, la communauté internationale ne peut y rester indifférente.

101. Cette façon de voir les choses est illustrée très clairement par la conduite et par les faits qui guident la vie politique de mon pays. En tant que petit pays, nous éprouvons une profonde solidarité avec un autre pays, également petit, dont l'existence s'est trouvée troublée par l'alliance néfaste de militaires et de forces étrangères.

102. Et pensons au sort qui pourrait être celui des petits pays si, face à pareils dangers et menaces, la communauté internationale restait indifférente.

103. Lorsque des affrontements directs se produisent entre deux États, grâce au mécanisme de pacification qu'ont créé les Nations Unies, les décisions du Conseil de sécurité sont la plupart du temps efficaces et évitent de plus grands maux. Cependant, il semble que cette juridiction de pacification n'ait pas été pleinement exercée dans les cas où le différend était moins net, bien qu'il mit aussi en danger la paix et la stabilité internationales.

104. En d'autres termes, lorsque le danger ou la menace se déplace subrepticement du champ de bataille vers un pays et se déguise habilement sous la forme d'affaire interne, tout en mettant également en danger la paix et la sécurité internationales, les décisions du Conseil se trouvent paralysées.

105. Ma délégation considère décourageante cette dernière tendance, en premier lieu, parce que les victimes en sont les petites nations qui sont incapables de résister à cette agression dissimulée et, en deuxième lieu, parce que si nous devons aboutir à la conclusion désespérée qu'il n'existe pas de protection internationale contre de tels actes, les petites et moyennes nations continueront alors à faire reposer leur sécurité sur un système d'armements de plus en plus dangereux, ce qui est contraire à tous les efforts que l'on proclame aujourd'hui, mais qui malheureusement ne sont pas mis en œuvre avec sincérité, pour créer, grâce à des accords multilatéraux aux Nations Unies, les conditions propices au désarmement général et complet.

106. Voilà pourquoi ma délégation estime qu'il n'est pas trop tard pour que, face à des faits concrets violant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale d'un Etat, le Conseil de sécurité exerce son action de pacification et prenne des mesures efficaces pour prévenir des actes aussi condamnables que le coup d'Etat qui a eu lieu à Chypre.

107. Ma délégation estime que la situation actuelle à Chypre est de nature à mettre en danger la paix et la sécurité internationales, bien qu'à l'origine on ait essayé de la faire passer pour une affaire interne, et que le Conseil de sécurité a le devoir d'agir aussi rapidement que possible, conscient de la responsabilité qui lui incombe. Il est évident que cette action est souhaitable et qu'elle doit être menée au moyen d'efforts constructifs et fermes pour assurer le retour de l'ordre constitutionnel à Chypre.

108. A la suite de l'intervention turque qui a eu lieu aux premières heures d'aujourd'hui, des faits nouveaux sont venus s'ajouter à la situation déjà très délicate qui vient de s'établir à Chypre. Lorsque s'est produit le coup d'Etat contre le Gouvernement légitime du président Makarios, outre qu'il est venu troubler une situation qui avait été établie par accord entre plusieurs

Etats, peut-être n'avons-nous pas pu voir très clairement toutes les conséquences néfastes de ce coup. Mais il était assez clair que les choses n'en resteraient pas là. Quel que soit l'angle sous lequel on regardait la situation, on pouvait conclure que c'était une situation lourde de danger, susceptible de troubler la paix et la sécurité internationales, dont la garde incombe à l'Organisation des Nations Unies.

109. D'une façon générale, ma délégation estime que lorsque des situations de ce genre se produisent le Conseil de sécurité doit agir aussi rapidement que possible, parce que tout retard favorise l'aggravation des divergences de vues des forces qui se déchangent et fait que de nouveaux éléments dangereux risquent de venir s'ajouter au danger.

110. Il n'est pas vain de se demander si, dans la situation actuelle, une résolution à point nommé du Conseil, qui aurait contenu une mise en garde générale adressée à tous les Etats pour qu'ils s'abstiennent d'intervenir à Chypre sous peine des mesures envisagées aux Articles 41 et 42 de la Charte, aurait pu suffire à décourager un Etat dans ses intentions d'aggraver la situation.

111. Ceci, ou moins que ceci, aurait suffi peut-être à nous éviter d'avoir à déplorer aujourd'hui l'intervention de la Turquie dans l'île, que ma délégation ne peut accepter ni justifier, parce que, quelles que soient les raisons avancées, cette intervention reste une violation injustifiée de l'intégrité territoriale d'un autre Etat.

112. Il faut dire sincèrement qu'aucun membre du Conseil de sécurité n'avait souhaité cette escalade dangereuse des combats à Chypre. Ce qui en fait s'est passé, c'est que le désaccord entre les cinq membres permanents, qui ont le monopole des décisions du Conseil, a retardé indûment une résolution qui aurait permis d'éviter que les choses aillent plus loin.

113. Face à des faits aussi regrettables que ceux qui produisent à Chypre depuis le 15 de ce mois, face au renversement d'un gouvernement légitime, à la violation des droits du peuple, face à un ordre constitutionnel troublé et à l'intervention de deux Etats, ma délégation voit avec grand plaisir que le Conseil a enfin pu arriver à un accord pour lancer une action qui rétablisse la paix et l'ordre constitutionnel à Chypre, mettant fin aux ingérences extérieures et évitant la perte d'autres vies humaines.

114. M. ANWAR SANI (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, parlant pour la première fois sous votre présidence, j'ai le grand plaisir à me joindre à ceux qui vous ont félicité pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Les rapports très étroits que j'ai eu le privilège d'avoir avec vous, à la fois sur le plan personnel et sur le plan officiel, me permettent de dire avec certitude que la présidence se trouve dans de très bonnes mains.

Ces derniers jours ont confirmé que la confiance que nous avons en vous est justifiée.

115. Je saisis aussi cette occasion pour remercier, au nom de ma délégation, M. El Hassen, le représentant de la Mauritanie pour la façon efficace dont il s'est acquitté de ses obligations en tant que président au mois de juin.

116. Ma délégation a suivi les événements qui se sont déroulés ces derniers jours à Chypre avec la plus grande inquiétude. Un conflit ouvert dans l'île constitue une menace dangereuse pour la paix et la sécurité de la région. Ma délégation a toujours pensé que le Conseil devait immédiatement agir pour arrêter les combats en tant que première mesure visant à rétablir la paix et à réaffirmer la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre, pays non aligné.

117. Ma délégation regrette que le Conseil ait eu besoin de tant de temps pour agir après le déclenchement des événements à Chypre le 15 juillet. En conséquence, nous sommes heureux que le Conseil ait pu accepter d'agir par la résolution que nous venons d'adopter à l'unanimité.

118. Permettez-moi maintenant d'exposer les vues de ma délégation sur les événements survenus à Chypre depuis le 15 juillet. Ce qui est arrivé à Chypre préoccupe sérieusement les membres de la communauté internationale, et l'Indonésie partage entièrement cette inquiétude. Les événements qui ont eu lieu à Chypre n'ont pas seulement perturbé le délicat équilibre maintenu pendant 10 ans avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies; ils constituent aussi une menace sérieuse au succès des négociations entre les deux communautés de l'île, ce qui revêt une très grande importance non seulement pour l'avenir d'une Chypre indépendante mais aussi pour la paix et la sécurité dans la région.

119. Une épreuve de force entre les communautés grecque et turque — et plus spécialement si la Grèce et la Turquie y prennent part directement — constitue incontestablement une menace pour la paix et la sécurité de la région de la Méditerranée orientale et peut faire de cette région le théâtre d'un conflit international plus étendu.

120. Les événements de Chypre inquiètent tout particulièrement l'Indonésie car ils affectent un autre membre du groupe des nations non alignées. L'Indonésie attache une grande importance au respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre en tant que pays non aligné, et elle espère que le délicat équilibre entre les deux communautés de l'île, sur la base des accords existants, sera maintenu jusqu'à ce qu'elles se mettent d'accord sur la base sur laquelle une seule nation chypriote sera bâtie.

121. Ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général pour ses rapports sur les derniers événements

de Chypre. Il ne fait aucun doute que les combats doivent prendre fin et qu'il faut mettre un terme à l'effusion de sang et aux souffrances humaines. La responsabilité essentielle qui incombe au Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales l'oblige à agir face à la situation explosive qui se développe à Chypre et qui peut mettre en danger la paix et la sécurité dans la région. Il est très important et il est tout à fait urgent d'arrêter les combats, de mettre fin à l'effusion de sang et de rétablir la tranquillité sur la base de la structure constitutionnelle et conformément aux accords en vigueur qui aideront les deux communautés dans leurs négociations.

122. Ma délégation estime que le Conseil de sécurité devrait s'attaquer au problème de base qui sous-tend les événements qui se déroulent à Chypre. A ce sujet, ma délégation partage entièrement les vues du Secrétaire général exprimées dans les télégrammes identiques qu'il a adressés aux Premiers Ministres de Grèce et de Turquie par l'intermédiaire des représentants de la Grèce et de la Turquie, où il est dit :

"L'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique de Chypre sont au cœur du problème chypriote. Il est évident que tout événement qui les affecte a les plus graves répercussions pour ce qui est des responsabilités de l'Organisation des Nations Unies envers Chypre telles que les a énoncées le Conseil de sécurité." [S/11336.]

C'est dans ce contexte que ma délégation aimerait souligner une fois de plus sa position — partagée par d'autres délégations — selon laquelle la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre, en tant que pays non aligné, doivent être respectées par tous les Etats.

123. Maintenant que la situation à Chypre a abouti à un conflit plus large encore menaçant la paix et la sécurité internationales, le Conseil doit prendre des mesures immédiates pour faire cesser les combats.

124. Il est une seconde mesure qui, de l'avis de ma délégation, devrait être prise : c'est le retrait immédiat de tout le personnel militaire étranger de Chypre, y compris celui qui sert dans la Garde nationale de Chypre et dont la présence dans l'île n'est pas prévue par les accords en vigueur, afin d'éviter l'aggravation d'une situation déjà très dangereuse. Le retrait de ce personnel permettra de se rapprocher du moment où ce sera la population de Chypre, essentiellement, qu'elle soit d'origine grecque ou turque, qui, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies, sans intervention militaire ouverte d'éléments étrangers en vue d'influencer le résultat, recherchera une solution à ses problèmes.

125. Ma délégation estime que de telles mesures permettront d'éviter les effusions de sang et les souffrances humaines. Nous pensons qu'elles contribu-

ront à restaurer la tranquillité à Chypre en vue de jeter des fondations plus solides pour une paix durable dans la région.

126. C'est sur cette base que ma délégation a voté en faveur du projet de résolution contenu dans le document S/11350.

127. Pour finir, je voudrais rendre hommage au Secrétaire général, à son représentant spécial à Chypre, au commandant et aux membres de la Force des Nations Unies pour les efforts qu'ils déploient afin de ramener la paix et la tranquillité à Chypre et de restaurer l'ordre constitutionnel dans ce pays sur la base des accords existants.

128. M. OULD MOULOUD (Mauritanie) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois, vous me permettez tout d'abord de vous exprimer les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce moi-ci. Votre grande expérience des affaires internationales et vos qualités éminentes de diplomate et d'homme d'Etat ont déjà contribué et contribueront, nous en sommes sûrs, au plein succès de nos travaux. Permettez-moi aussi de vous remercier pour les paroles aimables que vous avez adressées au représentant de mon pays, M. El Hassen, qui a eu la responsabilité de présider le Conseil durant le mois de juin. Mes remerciements vont également aux autres membres du Conseil qui ont bien voulu exprimer les mêmes sentiments à son égard.

129. Je voudrais maintenant exprimer le point de vue de ma délégation concernant la question dont nous sommes saisis, c'est-à-dire la situation qui prévaut sur le territoire de la République de Chypre depuis le 15 juillet.

130. De nouveaux et graves développements de cette situation requéraient, à l'évidence, une action urgente et énergique du Conseil de sécurité. Cette action se justifiait d'autant plus qu'en ce qui concerne le maintien de la paix à Chypre l'Organisation des Nations Unies — et plus particulièrement le Conseil de sécurité — avait et continue d'avoir des responsabilités toutes particulières, responsabilités qui découlent de la résolution 186 (1964) du Conseil et de ses résolutions ultérieures. Il était donc urgent, de notre point de vue, que le Conseil prenne toutes les mesures qui s'imposent pour arrêter les combats sur le territoire de la République de Chypre.

131. Cela étant fait maintenant, le Conseil, à notre avis, ne doit ménager aucun effort pour que l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre soient sauvegardées.

132. La position de ma délégation trouve sa source dans l'attachement profond de mon pays aux idéaux d'indépendance, de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les

affaires d'autres Etats. Ces idéaux auxquels souscrivent tous les Etats et peuples épris de paix sont ceux-là même qui constituent la base de la doctrine du mouvement des pays non alignés, mouvement dont la République islamique de Mauritanie et la République de Chypre sont membres à part entière.

133. C'est en raison de cette appartenance commune, ainsi que de notre adhésion à ces principes, que ma délégation a soutenu et continue de soutenir sans réserve le régime constitutionnel de la République de Chypre. Du reste, ce soutien a déjà été manifesté avec éclat par l'ensemble des pays non alignés, dont le Bureau de coordination a publié un communiqué sans équivoque à ce sujet. Je rappellerai que lecture de ce communiqué a été donnée au Conseil lors de sa séance du 19 juillet par le représentant de la Yougoslavie [1780e séance, par. 73].

134. Il est de l'intérêt de tous les pays de la Méditerranée orientale comme de la communauté internationale dans son ensemble qu'une solution rapide soit trouvée pour permettre le retour à la vie constitutionnelle normale à Chypre.

135. Ma délégation, compte tenu des considérations qui précèdent, a été heureuse de voter en faveur du projet de résolution S/11350 qui, de notre point de vue, va dans le sens d'un règlement rapide et approprié de cette crise.

136. Je ne voudrais pas terminer cette brève intervention sans rendre un hommage mérité au Secrétaire général pour les efforts qu'il n'a cessé de déployer depuis le début de la présente crise. Les directives qu'il a données, ainsi que les dispositions prises sur le terrain par ses représentants, ont été sans nul doute extrêmement utiles pour rétablir la paix et limiter les effets des douloureuses épreuves qui affectent la population chypriote. Nous l'en remercions, ainsi que ses collaborateurs.

137. M. MAINA (Kenya) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, comme ma délégation prend la parole pour la première fois sous votre sage présidence, permettez-moi de vous adresser nos félicitations et nos bons vœux. La question dont nous sommes saisis est un sujet de grave préoccupation pour nous tous, car il y a de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation a été vivement frappée par la compétence avec laquelle vous vous êtes acquitté de vos fonctions.

138. Ma déclaration sera très brève. Je me bornerai donc à quelques brèves observations pour expliquer notre votre favorable sur le projet de résolution qui vient d'être adopté.

139. Mon gouvernement a toujours défendu la reconnaissance et le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, grands et petits. Les événements qui se sont déroulés

à Chypre ces derniers jours ont gravement mis en péril la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de cet Etat, qui a les liens les plus étroits avec le mien. Il était donc approprié, voire obligatoire, que cet organe supérieur de l'Organisation des Nations Unies adresse un appel à tous les Etats pour qu'ils respectent ces trois principes à Chypre.

140. Il est déplorable que la souveraineté d'un Etat souverain comme la République de Chypre puisse être négociée à tout moment. Une telle situation crée, à son tour, trop d'anomalies qui ne peuvent être facilement redressées toutes en même temps. Il est impérieux pour l'avenir d'une Chypre indépendante que, par-dessus tout et avant tout, son indépendance, avec tout ce qu'elle comporte, soit acceptée par toutes les parties et par tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Une fois cela fait, les amis de Chypre et l'Organisation pourront donner tout l'appui nécessaire pour maintenir cette indépendance. Mais une paix durable sera impossible tant que des puissances étrangères continueront de revendiquer tout ou partie de Chypre. Les mesures prises à la suite de la tragédie actuelle devraient donc viser à faire de Chypre, en fait aussi bien qu'en apparence, un Etat souverain. Nous avons même entendu parler du peuple de Chypre comme de "populations". Le Gouvernement de Chypre devrait prendre des mesures positives pour que le peuple chypriote accepte le fait qu'il constitue une nation indépendante, composée de populations différentes qui, ont le sait, ne sont pas homogènes sur le plan culturel. Leurs énergies, souvent libérées dans la haine et le combat, devraient être canalisées en vue de l'édification d'une nation unique. Tant que ces mesures ne seront pas prises, le problème de Chypre demeurera.

141. Ma délégation voudrait joindre sa voix à celles qui ont déjà lancé un appel à tous les Etats pour qu'ils entendent et respectent l'appel du Conseil de sécurité.

142. Mon gouvernement a toujours demandé le respect de la vie humaine; nous avons été très attristés par le nombre de victimes. Nous espérons donc que, grâce à l'unanimité du Conseil, tous les combats cesseront. Cela ne serait, comme on le souligne dans la résolution, qu'une première mesure en vue de la création d'une paix durable dans cette île qui a déjà connu assez de troubles au cours de sa brève histoire depuis son indépendance en 1960.

143. Nous attachons une grande importance à la demande de retrait du territoire de Chypre de tous les militaires étrangers, dont la présence ne peut qu'aggraver la situation. Nous espérons donc que des mesures seront promptement prises pour que cette demande soit satisfaite. Nous le soulignons parce que nous comprenons tous que le maintien de la situation actuelle aggraverait les choses et, en fait, compromettrait la paix et la sécurité internationales.

144. En conclusion, ma délégation tient à remercier le Secrétaire général et la Force des Nations Unies à

Chypre pour l'œuvre excellente qu'ils ont accomplie pendant cette période difficile. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies continuera à jouer un rôle essentiel dans la solution non seulement de ce problème mais aussi de tous les problèmes internationaux qui se posent au monde contemporain.

145. M. JANKOWITSCH (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Lorsque, aux premières heures de ce matin, nous avons appris la tournure grave des événements à Chypre, le sentiment d'inquiétude profonde — et, si cela est encore possible, d'inquiétude plus profonde — a été universel. Dans ma déclaration d'hier [1780^e séance], j'ai exposé nettement les vues du Gouvernement autrichien, qui appuie sans réserve la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre, à l'abri de toute intervention étrangère. Nous avons dit, de plus, que nous appuyons fermement le rétablissement et le maintien des structures constitutionnelles établies et garanties par des accords internationaux qui devraient garantir la vie commune pacifique et la prospérité des deux communautés qui, depuis tant de siècles, vivent à Chypre : les communautés grecque et turque.

146. Nous avons toutefois bien précisé que ces objectifs semblent sérieusement menacés par toute intervention étrangère du genre de celle qui a abouti, au début de cette semaine, au renversement par la force du Gouvernement de Chypre élu conformément à la Constitution et ayant à sa tête le président Makarios; cet acte a été hautement réprouvé en Autriche.

147. Nous ne pouvons donc que regretter et déplorer la nouvelle intervention militaire qui a eu lieu ce matin de bonne heure et qui, indépendamment de ses objectifs, ne peut que renforcer les possibilités d'une guerre dans la région.

148. Nous sommes fermement convaincus que les problèmes auxquels font face la République indépendante de Chypre et ses communautés ne peuvent être résolus que par des moyens pacifiques, dont des négociations entre toutes les parties concernées, et en particulier celles qu'unissent des accords internationaux en la matière, sont les plus importantes.

149. Depuis l'éclatement des hostilités mardi dernier, nous avons pensé que le Conseil de sécurité devait prendre des mesures urgentes et indispensables pour réorienter les événements dans la région vers la paix et la négociation plutôt que d'accroître la tension. Ma délégation, en conséquence, a participé aux efforts qui ont été déployés ces derniers jours pour formuler les principes qui devaient être établis par le Conseil. Nous sommes donc satisfaits et soulagés de voir que le Conseil a maintenant à l'unanimité — et je dois dire avec la coopération de tous ses membres et de toutes les parties concernées, notamment les représentants de Chypre — abouti à une résolution.

150. En réaffirmant et en établissant les principes d'une action en faveur de la paix, le Conseil a non

seulement répondu à ses propres responsabilités au titre de la Charte mais a également répondu aux appels urgents qui ont été lancés au cours de cette semaine et particulièrement aujourd'hui par plusieurs gouvernements responsables partout dans le monde et par des organismes internationaux, notamment en Europe.

151. En invitant toutes les parties au présent conflit, en tant que première mesure, à cesser entièrement le feu et en priant les Etats de faire preuve de la plus grande modération et de s'abstenir de tout acte qui risque d'aggraver encore la situation, le Conseil a souligné les nécessités les plus urgentes de l'heure actuelle. C'est grâce à une reconnaissance de ces nécessités par tous les intéressés que l'on pourra mettre un terme à la souffrance humaine et à l'effusion de sang dont la population de Chypre est la victime. En demandant également le retrait sans délai du territoire de la République de Chypre de tout le personnel militaire étranger qui s'y trouve autrement qu'en vertu d'accords internationaux, y compris celui dont le retrait a été demandé par le Président de la République de Chypre dans sa lettre du 2 juillet, et en demandant en outre à la Grèce, à la Turquie et au Royaume-Uni d'entamer des négociations sans délai, le Conseil a indiqué les mesures supplémentaires nécessaires pour répondre aux exigences de l'heure.

152. Nous estimons également qu'il est nécessaire, comme le dit la résolution, que les parties coopèrent avec la Force des Nations Unies à Chypre, dont le mandat, comme vient de le dire le Secrétaire général dans son rapport détaillé, continue d'avoir la plus grande importance pour le rétablissement de la paix dans l'île. Nous espérons fermement que la résolution qui vient de recevoir l'appui unanime du Conseil pourra être rapidement mise en œuvre dans toutes ses dispositions.

153. Nous espérons que le Secrétaire général, dans le prochain rapport qu'il communiquera au Conseil, pourra nous dire que les combats ont cessé et que les premières mesures ont été prises pour le rétablissement de la paix et du gouvernement constitutionnel à Chypre.

154. Le peuple autrichien n'a que des sentiments d'amitié et de sympathie à l'égard des peuples qui sont au cœur de ce conflit tragique. C'est dans cet esprit d'amitié et à cause de notre inquiétude que nous avons appuyé aujourd'hui, et que nous continuerons d'appuyer, les mesures prises par le Conseil pour rétablir la paix non seulement dans une région mais entre les peuples de la Grèce, de la Turquie et de Chypre.

155. M. TCHERNOUCHTCHENKO (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*traduction du russe*] : Bien que je prenne la parole pour la première fois au Conseil de sécurité en tant que représentant de la RSS de Biélorussie, je ne voudrais pas prolonger indûment l'introduction à cette déclaration. Mais je voudrais, néanmoins, avant toute chose, vous féliciter,

Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil en cette heure si grave, et je voudrais vous féliciter également de la façon dont vous vous acquittez de ces difficiles fonctions.

156. Permettez-moi aussi d'ajouter que la RSS de Biélorussie, depuis presque 30 ans qu'existe l'Organisation des Nations Unies, n'a cessé, au sein de cette organisation, d'agir en faveur de la paix et de la sécurité des peuples, en faveur de la mise en œuvre des nobles buts et principes des Nations Unies. Il est certain que c'est une noble mission que de servir ces objectifs.

157. Permettez-moi maintenant de revenir au cœur du sujet que nous discutons en ce moment. Depuis quelques jours déjà, le monde entier suit attentivement l'évolution des événements à Chypre. Et nous sommes profondément angoissés de constater que les événements ont pris un tour de plus en plus grave et menaçant. Mais nous pensons, en même temps, que les derniers événements survenus dans l'île ne changent en rien la nature de ce qui s'est passé antérieurement à Chypre du fait du complot militaire des officiers grecs.

158. Ma délégation n'ayant pas encore pris la parole, nous aimerions indiquer notre position de principe sur ce qui s'est passé à Chypre. Dans cette salle même, nous avons eu l'honneur d'entendre la déclaration prononcée par le chef respecté de la République de Chypre, le président Makarios. Dans son allocution, l'archevêque Makarios a expliqué aux membres du Conseil, de façon circonstanciée, la situation à Chypre, et il a adressé un appel au Conseil pour que celui-ci s'efforce, par tous les moyens dont il dispose, d'assurer le retour de l'ordre constitutionnel à Chypre ainsi que la restauration des droits démocratiques du peuple.

159. Force nous est de rappeler également les déclarations très convaincantes de plusieurs autres représentants qui ont condamné résolument les activités de la junte militaire grecque. Nous nous souvenons également de la déclaration du Bureau de coordination du groupe des pays non alignés qui a été lue hier par le représentant de la Yougoslavie. La discussion qui a eu lieu hier au Conseil montre que les efforts de la soldatesque grecque et de certains milieux de l'OTAN afin de présenter les événements de Chypre comme une affaire interne n'ont trompé personne. Il a été montré à l'évidence que la responsabilité de ces événements retombe sur la junte militaire grecque.

160. La délégation biélorussienne condamne catégoriquement le coup d'État militaire de Chypre, organisé par des forces extérieures contre le gouvernement constitutionnel qui poursuit une politique de paix, de non-alignement sur les blocs militaires et prend position pour les bonnes relations et la coopération entre les pays. Cependant, ces dernières heures, littéralement, nous avons assisté à une nouvelle détérioration de la situation à Chypre, qui était due avant tout à une intervention flagrante de la junte militaire grecque dans les affaires intérieures du pays. Plusieurs

représentants ont déjà dit au sein du Conseil, notamment le représentant de l'Union soviétique, que par la faute de certains membres cet organe de l'Organisation des Nations Unies, investi de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, avait tardé à prendre une décision; ce retard a été néfaste. C'est en raison de ce retard que s'est créée une situation aggravée dont la solution exigera bien plus d'efforts de toutes les parties.

161. Dans ces circonstances complexes, la délégation biélorussienne a voté pour le projet de résolution S/11350. Néanmoins, notre délégation voudrait déclarer que notre position a été dictée par notre souci du rétablissement de la paix et de la sécurité dans cette région, ainsi que de la protection de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre et des droits et des intérêts du peuple chypriote. Nous avons voté pour ce projet de résolution parce que ces soucis ont trouvé dans une certaine mesure leur expression dans ledit document. Mais je tiens à relever que nous y trouvons des dispositions qui exigent le retrait sans délai des militaires étrangers se trouvant encore sur le territoire de la République de Chypre. En d'autres termes, nous comptons que la disposition relative à ce retrait sera exécutée inconditionnellement et que les militaires étrangers dont le Président de la République de Chypre, l'archevêque Makarios, avait demandé le retrait dans sa lettre du 2 juillet seront effectivement retirés. Ainsi sera éliminée la cause première du putsch militaire des officiers grecs appuyés de l'extérieur qui agissaient sur les ordres d'Athènes.

162. Cependant, nous sommes quelque peu inquiets en raison de certains faits que nous avons appris hier. Nous avons été témoins hier de l'appui à une manœuvre de la junte militaire grecque qui cherchait à présenter ses activités sous un autre jour; comme on le sait, les milieux dirigeants grecs ont annoncé leur intention d'assurer la relève des officiers grecs dans l'île, je dis bien leur relève et non leur retrait. Or cette déclaration, cette position de la junte militaire grecque, a malheureusement trouvé l'appui de certains pays de l'OTAN. Ce que demande la résolution — nous tenons à le souligner — c'est le retrait immédiat et inconditionnel des militaires qui avait été déjà demandé par le président Makarios.

163. Ceux qui ont organisé la révolte à Chypre portent une lourde responsabilité dans tous ces événements.

164. Certains milieux sont furieux lorsqu'ils songent aux efforts largement soutenus de l'Union soviétique pour assurer la paix et la sécurité internationales, pour affermir la détente dans les diverses régions du monde et qu'ils constatent que ces efforts portent leurs fruits. Mais aucune force au monde ne pourra arrêter ce mouvement.

165. C'est justement ce souci de paix que nous avons vu dans les démarches de l'Union soviétique et dans

la position de ce pays telle qu'elle a été indiquée dans un document du Conseil de sécurité [S/11340]. Nous nous associons d'ailleurs entièrement à ce qui a été dit dans cette déclaration et nous appuyons les jugements de principe qui y sont portés sur les événements, ainsi que sur les mesures qu'il convient de prendre sans retard dans l'intérêt du peuple chypriote et de son gouvernement légitime.

166. Pour conclure, notre délégation adresse un appel aux Etats membres du Conseil pour qu'ils appuient résolument les droits et les intérêts légitimes du peuple chypriote, qu'ils contribuent au règlement du problème complexe de Chypre et qu'ils prennent toutes les mesures pour affermir la paix et la sécurité dans cette région de la Méditerranée.

167. Sir Laurence McINTYRE (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Dans ma déclaration antérieure au cours de ce débat [1780e séance], j'ai déjà exprimé les vues de mon gouvernement sur la situation grave qui nous a occupés au cours de la semaine écoulée; ces vues sont toujours valables et je ne vais donc pas les répéter ici bien que la gravité de la situation dont nous nous occupons ait grandement augmenté au cours des 24 dernières heures.

168. Quels que soient les regrets éprouvés par les membres du Conseil, dont ma délégation, que ce dernier n'ait pu agir plus tôt, face à cette situation très grave qui s'est créée dans toute la région orientale de la Méditerranée, nous sommes satisfaits de constater qu'il a été possible d'adopter à l'unanimité cet après-midi une décision qui s'attaque d'abord à la situation immédiate et s'efforce également d'aller au-delà des périls de l'heure pour trouver une solution aux problèmes découlant des complexités inhérentes à Chypre.

169. Le premier devoir clair que nous devons accomplir aujourd'hui était de demander à toutes les parties d'accepter un cessez-le-feu. Ma délégation a déjà exprimé ses regrets du rôle joué par les officiers grecs de la Garde nationale de Chypre qui ont précipité cette crise; et maintenant j'exprime les mêmes regrets profonds devant l'intervention des forces militaires turques qui sont venues aggraver une situation déjà explosive.

170. En conséquence, ma délégation s'est jointe aux autres délégations qui ont demandé, d'une part, à toutes les parties de cesser entièrement le feu et de mettre fin à toute intervention militaire étrangère à Chypre et, d'autre part, à tous les Etats de respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre.

171. Ma délégation espère également que les négociations entre les parties au Traité de garantie de 1960 envisagées au paragraphe 5 de la résolution auront lieu le plus rapidement possible; nous espérons que ces négociations permettront d'aboutir au rétablissement

de la paix dans la région et de l'ordre constitutionnel à Chypre", comme il est dit dans la résolution.

172. Il est manifestement souhaitable que le Secrétaire général soit tenu informé du progrès de ces négociations. A ce propos également, j'ai entendu le représentant du Royaume-Uni que l'archevêque Makarios doit être consulté à toutes les étapes de ces négociations.

173. Il est également important que le paragraphe 6 de la résolution demande à toutes les parties de coopérer pleinement avec la Force des Nations Unies à Chypre pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. La Force est l'une des armes principales dont disposent les Nations Unies et le Conseil pour maintenir, comme il leur incombe, l'harmonie à Chypre et aider par tous les moyens possibles l'évolution des communautés dans un sens harmonieux. La Force, nous pouvons tous en être certains, a déjà vu ses difficultés redoublées et rendues encore plus vives du fait de la situation actuelle, et il est juste que toutes les parties lui apportent, dans l'accomplissement de sa tâche, toute leur coopération.

174. Je n'ai rien d'autre à ajouter, si ce n'est exprimer une fois encore la satisfaction que nous éprouvons tous, j'en suis certain, du fait de l'adoption de cette résolution et notamment du caractère unanime de cette adoption. Je suis tout à fait convaincu que mon gouvernement en accueillera la nouvelle avec un plaisir infini.

175. M. SAFRONTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : J'ai demandé la parole pour communiquer au Conseil une déclaration que vient de faire le Gouvernement soviétique à l'occasion des événements de Chypre. La voici :

[*L'orateur donne lecture du texte de la déclaration figurant dans le document distribué ultérieurement sous la cote S/11367.*]

176. J'aimerais maintenant donner lecture d'un communiqué de l'agence TASS sur les événements :

"Selon un bulletin de l'Agence France Presse du 20 juillet 1974, étant donné l'aggravation très nette de la situation politique et militaire dans la Méditerranée orientale, au cours de la journée du 20 juillet les forces armées de l'Union soviétique auraient été mises sur pied d'alerte, d'abord en partie, puis dans leur totalité. Pour répondre à cela, selon un communiqué de l'Agence, les forces militaires de l'OTAN en Europe auraient également été placées en état d'alerte.

"TASS est habilitée par les organes compétents à déclarer que cette nouvelle diffusée par l'Agence France Presse est une pure invention visant à aggraver la situation pour servir les intérêts de certains milieux agressifs.

“Les forces armées de l'Union soviétique exercent leurs fonctions quotidiennes et n'ont pas été mises en état d'alerte.”

177. M. SCALI (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Une fois de plus, le représentant de l'Union soviétique a été explorer quelque coin mystérieux et découvert que c'est en fait l'OTAN qui est à l'origine des événements tragiques qui se déroulent à Chypre. C'est un cauchemar récurrent, un genre d'aventure à la James Bond dénaturant les véritables faits. Les alliés de l'OTAN qui ont pris la parole devant le Conseil ont déploré toutes les violations de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

178. Avec le Royaume-Uni et la France, nous nous sommes efforcés de promouvoir et d'encourager des négociations à Londres dans le but de rétablir la paix et d'assurer le retour d'un gouvernement constitutionnel dans l'île de Chypre. Si c'est un complot, je dois peut-être vous dire que le monde en a besoin de beaucoup plus.

179. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : En ma qualité de représentant du PÉROU, je voudrais faire la déclaration suivante.

180. La délégation du Pérou se félicite vivement que le projet de résolution S/11350 ait été adopté à l'unanimité. Ce projet contient des éléments très valables qui, nous n'en doutons pas, s'ils étaient appliqués, permettraient de rétablir la paix et l'ordre à Chypre.

181. Ma délégation était disposée à appuyer le document distribué hier, de même qu'elle s'était proposée aujourd'hui d'appuyer toute suggestion consistant à demander l'arrêt des combats. Ma délégation désireait que le Conseil de sécurité agisse rapidement et sans ambiguïté et assume les responsabilités qui lui sont conférées de manière précise par la Charte et qui donnent toute son importance à cet organe.

182. La résolution que nous venons d'adopter contient des principes consacrés du droit international que mon pays respecte par tradition, comme la non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats et le non-emploi de la force. En reprenant ces principes, la résolution adoptée est appelée à être un instrument efficace en vue de rétablir la paix dans cette région. Il nous paraît très significatif que le Conseil ait demandé à l'unanimité, sans ambiguïté et avec fermeté, le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

183. Nous devons ajouter qu'en tant que pays non aligné nous avons éprouvé une profonde préoccupation pour le sort d'un pays faisant partie des non-alignés et pour l'un des dirigeants les plus éminents du tiers monde, l'archevêque Makarios.

184. Nous espérons que les buts inscrits dans cette résolution seront atteints et que le Conseil suivra de très près les événements qui se déroulent dans la région pour pouvoir s'acquitter rapidement de ses responsabilités en vertu de la Charte.

185. Pour conclure, ma délégation voudrait dire sa profonde reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés à la suite des événements récents très graves qui se sont produits et pour la manière remarquable dont lui et ses collaborateurs ont tenu le Président et le Conseil informés de la question.

186. En tant que PRÉSIDENT, je donne la parole au représentant de la France pour une motion d'ordre.

187. M. de GUIRINGAUD (France) : Je voudrais me référer à la déclaration du représentant de l'Union soviétique, qui a cité une dépêche de l'Agence France Presse. Je tiens à lui rappeler, et à rappeler aux membres du Conseil, que l'Agence France Presse n'est pas un organe gouvernemental. C'est une agence indépendante du gouvernement et les autorités françaises n'ont aucune responsabilité dans les nouvelles qu'elle diffuse.

188. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant demander au représentant de Maurice de prendre place à la table du Conseil et de faire sa déclaration.

189. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, dès le début, je voudrais vous remercier et remercier les membres du Conseil par votre intermédiaire pour m'avoir permis de participer aux travaux de cet auguste conseil. Je suis heureux de pouvoir le faire au moment où vous présidez ses travaux avec tant de compétence et de sagesse.

190. Etant donné que je me trouve à New York depuis seulement quelques heures puisque j'arrive du Royaume-Uni et étant donné que je n'ai pas été dans les secrets des dieux en ce qui concerne la résolution qui vient d'être adoptée à l'unanimité — ce dont ma délégation se félicite —, certaines parties de ma déclaration pourraient sembler être hors de propos. Je demande donc aux membres du Conseil d'être patients.

191. Si j'ai demandé à participer aux débats du Conseil de sécurité, ce n'est pas parce que j'ai l'intention de me mêler de ce que certains voudraient croire être les affaires intérieures de l'OTAN mais plutôt parce que mon pays, qui est un pays épris de paix, de liberté et de démocratie, ne pouvait rester silencieux face aux événements dangereux de Chypre, une île du Commonwealth non alignée qui se trouve en quelque sorte dans la même situation que Maurice.

192. Lorsque le Conseil s'est réuni pour la première fois mardi dernier pour examiner la situation à Chypre,

mon collègue et ami M. Rossides, le représentant de Chypre, a demandé que le Conseil prenne des mesures immédiates pour établir un cessez-le-feu. Il a dit :

“Lorsqu’une cause impliquant l’effusion de sang, des combats et les droits de l’homme vient devant le Conseil de sécurité, il n’est pas permis de rechercher le moyen de se soustraire à une résolution.”
[1779^e séance, par. 91.]

193. On ne saurait certes blâmer le Conseil pour la détérioration de la situation à Chypre, mais je crois qu’il convient de lui demander de prendre des mesures décisives pour mettre un terme aux combats qui se déroulent sur le territoire de Chypre et pour éviter le conflit ouvert qui pourrait éclater entre la Grèce et la Turquie, conflit qui pourrait entraîner la participation d’autres puissances.

194. Nous faisons face à une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Toutefois, en examinant cette question globale de la guerre et de la paix, il ne faut pas perdre de vue un autre objectif important, à savoir le rétablissement de l’ordre constitutionnel à Chypre, car la cause directe de la grave crise actuelle est l’intervention étrangère dans les affaires d’un Etat Membre. Il est maintenant établi, sans que cela fasse le moindre doute, que le renversement par la force du Gouvernement démocratiquement constitué du président Makarios a été ourdi et organisé par l’actuel régime d’Athènes et exécuté par les officiers grecs — quelque 650 — et par certains éléments du contingent grec stationné à Chypre. Le problème de base, le problème essentiel, c’est donc l’intervention d’un Etat Membre dans les affaires intérieures d’un Etat Membre. Dans ces conditions, les Etats Membres qui sont parties au Traité de garantie relatif à Chypre doivent se montrer à la hauteur de leurs responsabilités de façon décisive.

195. Le Traité, signé par les Gouvernements de la Grèce, de la Turquie et du Royaume-Uni, prévoit “la reconnaissance et le maintien de l’indépendance, de l’intégrité territoriale et de la sécurité” de Chypre. Ce sont d’ailleurs là les paroles mêmes du Secrétaire d’Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni. Il est tout à fait évident que la Grèce a violé de façon flagrante le Traité. De son côté, le Gouvernement turc, nous ayant avertis “qu’il ne peut demeurer indifférent devant ces graves événements” [S/11341], a décidé de recourir à l’action militaire, probablement pour rétablir l’équilibre des forces à Chypre. Nous assistons aux résultats de l’action violente du régime militaire d’Athènes et à une réaction tout aussi violente des forces militaires de Turquie.

196. Sans pour autant défendre les actions du Gouvernement turc, le Gouvernement de Maurice voudrait faire savoir qu’il appuie la position de la Turquie selon laquelle la reconnaissance du régime qui proclame avoir pris le pouvoir à la suite du renversement du Gouvernement du président Makarios “n’est pas

possible” [ibid.]. Pour mon gouvernement, l’archevêque Makarios est et reste le seul chef d’Etat légitime de Chypre.

197. Nous aurions espéré que le Gouvernement britannique, qui a le même point de vue, eût fait suivre son appui au président Makarios d’une action décisive. Toutefois, il n’est pas trop tard, et le Gouvernement britannique peut encore jouer son rôle de garant aux termes des accords sur Chypre. Nous attendons donc avec intérêt les conversations que le Gouvernement britannique a demandées.

198. Entre-temps, l’Organisation des Nations Unies a un rôle à jouer. Au cours des 10 dernières années, elle s’est efforcée activement de maintenir la paix à Chypre. Ce rôle doit être maintenu. A cette fin, le Conseil de sécurité devrait veiller à ce qu’un cessez-le-feu ait lieu immédiatement. Une fois de plus, je salue la résolution qui vient d’être adoptée à l’unanimité par le Conseil. Le Secrétaire général a dit à juste titre qu’il est évident que tout événement qui affecte l’intégrité territoriale, la souveraineté et l’indépendance politique de Chypre a “les plus graves répercussions pour ce qui est des responsabilités de l’Organisation des Nations Unies envers Chypre” [S/11336]. Un cessez-le-feu efficace devrait donc être suivi de la cessation de toutes les interventions militaires étrangères à Chypre.

199. Les dispositions appropriées devraient être prises en vue du retrait de tout le personnel militaire étranger, en dehors de celui qui est prévu dans les accords internationaux relatifs à Chypre, tel que cela apparaît dans le projet de résolution S/11350 qui vient d’être adopté.

200. En conclusion, je voudrais redire une fois de plus que nous ne devons pas perdre de vue notre objectif de base, qui doit être le rétablissement du régime constitutionnel à Chypre. Je terminerai en citant les mots de l’hymne d’Auden à l’occasion du vingt-cinquième anniversaire de l’Organisation des Nations Unies : “Méfiez-vous des mots, mortels, car les mots sont menteurs. Nous disons “paix” et nous pensons “guerre”.”

201. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l’espagnol*) : L’orateur suivant est le représentant de Chypre, à qui je donne la parole.

202. M. ROSSIDES (Chypre) (*interprétation de l’anglais*) : Hier, dans cette même salle, j’ai parlé de la situation critique qui règne à Chypre, situation qui, de par sa nature même, met en cause le monde entier d’une façon qui n’a pas de parallèle dans l’histoire. L’évolution de cette situation, aujourd’hui, a vu une autre intervention s’ajouter à la tragédie de Chypre, une autre agression qui fait suite à la première, dans un cycle typique dans le cas de Chypre, car les deux pays qui ont grossièrement violé l’indépendance et l’intégrité territoriale de Chypre sont deux des garants

de cette indépendance et de cette intégrité territoriale. C'est une triste réalité, mais c'est la réalité, une réalité sans fard.

203. Au paragraphe 5 de la résolution qui vient d'être adoptée, le Conseil de sécurité

"Demande [aux trois garants] à la Grèce et à la Turquie ainsi qu'au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'entamer des négociations sans délai aux fins du rétablissement de la paix dans la région et de l'ordre constitutionnel à Chypre et de tenir le Secrétaire général au courant".

Il est très important que le Royaume-Uni participe à ces négociations et que le représentant de ce pays ait déclaré très nettement qu'il resterait en contact et qu'il aurait des consultations avec le Président de Chypre, l'archevêque Makarios — qui, a-t-il dit hier, est le seul président que le Royaume-Uni reconnaisse —, au sujet de la progression de ces négociations.

204. Il est aussi très important que le Secrétaire général soit tenu au courant afin que le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble suivent le déroulement de ces négociations, car on notera avec intérêt que, contrairement à ce qui est envisagé dans le Traité de garantie — c'est-à-dire que le danger puisse venir de puissances autres que les pays garants, portant atteinte à l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre —, deux des garants sont en cause.

205. Certes, on a dit au Conseil que la deuxième intervention découle de la première. D'une certaine façon — et peut-être de façon très substantielle —, la responsabilité peut incomber à celui qui a commencé l'agression contre Chypre. Néanmoins, une agression ne saurait en justifier une autre. Le problème qui demeure est celui de l'effet de ces agressions et interventions — contrairement non seulement au Traité de garantie qui a été signé, non seulement aux obligations de ce traité, mais encore à la Charte des Nations Unies et au principe que chaque membre du Conseil a solennellement déclaré : l'interdiction de telles interventions et agressions contre un petit pays.

206. Et je dois redire que, même si Chypre est un petit pays négligeable qu'on peut fouler aux pieds, comme le pensent certains sans le dire, il ne faut pas oublier que ce sont de petits pays sans importance qui, victimes d'agression, ont été à l'origine tant de la première que de la seconde guerre mondiale. Ceux qui ont commis l'agression ont pensé : "Que représente ce petit pays ? Je vais l'écraser et obtenir ce que je veux." C'est ainsi qu'a commencé la première guerre mondiale; c'est ainsi qu'a commencé la seconde guerre mondiale. Et à la fin de chacune de ces guerres mondiales, la communauté internationale, rendue à la raison par les effets et les tragédies de ces guerres — et une autre guerre mondiale entraînerait une tragédie plus grande encore qui pourrait amener la fin

du monde — a cherché à créer une organisation internationale pour prévenir des invasions et des agressions de ce genre. Il y a eu, d'abord, la Société des Nations. Mais une fois de plus, après un certain temps, on a pensé : "Quelle importance ont ces principes ? Tout réside dans la force — et non dans les principes. Nous faisons usage de notre force; nous ne laisserons donc pas les petits pays nous résister alors que nous détenons la force."

207. Mais la seconde guerre mondiale a fait réfléchir plus encore. C'est ainsi que nous avons l'Organisation des Nations Unies, avec des buts et principes inscrits dans la Charte, à la différence de la Société des Nations, dont le Pacte ne contenait aucun principe. Mais ces principes ont été élaborés, et nous sommes très heureux de constater qu'ils sont toujours là, comme cela ressort des déclarations de tous les membres du Conseil de sécurité, et je saisis cette première occasion qui m'est offerte d'exprimer ma reconnaissance, au nom de Chypre et de son président, l'archevêque Makarios, à tous les membres qui ont pris la parole au Conseil aujourd'hui pour leur approche constructive du problème et pour leur attachement aux principes de la Charte ainsi qu'à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de Chypre. Je ne nommerai pas chacun des membres du Conseil, mais je tiens à dire que j'ai été particulièrement réconforté par les déclarations faites par tous les membres permanents du Conseil — tous sans exception —, qui appuient l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre, parce que ces deux interventions militaires représentent une menace à l'indépendance et, ce qui est plus grave encore, à l'intégrité territoriale de Chypre.

208. Nous attachons une importance énorme à l'intégrité territoriale parce que Chypre, au cours des âges, a connu bien des vicissitudes; en raison de sa situation stratégique, elle a été envahie par les puissances de l'heure. Elle a connu l'occupation étrangère, elle a perdu et recouvré sa liberté, pour la perdre et la recouvrer à nouveau, mais elle est toujours restée une. C'est pourquoi elle a survécu jusqu'à aujourd'hui, selon l'historien Stanley Cousins, sans solution de continuité, en gardant son caractère et son identité. Si elle avait perdu cette identité ne serait-ce qu'une seule fois, par un partage ou quelque chose du même genre, elle aurait maintenant disparu, elle ne serait plus que cendres et poussière. Combien de pays aujourd'hui ont pu survivre au désastre qu'est un partage ? Ils survivent, mais ils saignent. En Europe, en Asie, au Moyen-Orient, dans toutes les parties du monde, le partage est la pire calamité que puisse connaître un pays.

209. Donc, la menace à notre intégrité territoriale est la menace la plus grave, parce que même si vous perdez votre indépendance, vous pouvez la recouvrer; mais si vous perdez l'intégrité de votre pays parce qu'il est coupé en deux, elle est perdue à jamais. Voilà pourquoi nous sommes si préoccupés par les événements dans

l'île, et nous espérons que tous les Etats Membres, dans leur intérêt propre et dans celui de la communauté internationale, appuieront, non pas du bout des lèvres mais dans leurs actes, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre, quelles que soient les menaces dont elles font l'objet.

210. Monsieur le Président, je voudrais vous remercier des efforts que vous avez déployés pour parvenir à un accord sur une résolution relative à ce problème complexe. Pendant deux jours, on s'est heurté à de grandes difficultés pour élaborer un projet de résolution, en dépit de mes appels pressants; mais aujourd'hui une œuvre constructive a été accomplie. La situation plus grave qui existe maintenant a fait réfléchir et a permis de parvenir à un accord. Une résolution a été adoptée; elle répond aux besoins essentiels. Dans ce texte, le Conseil :

"Demande à tous les Etats de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre;

...

"Exige qu'il soit mis fin immédiatement à toute intervention militaire étrangère dans la République de Chypre contrevenant aux dispositions du paragraphe 1 ci-dessus;"

— à savoir la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre. Il demande un cessez-le-feu, bien sûr, et

"Demande le retrait sans délai du territoire de la République de Chypre de tous les militaires étrangers qui s'y trouvent autrement qu'en vertu d'accords internationaux, y compris ceux dont le retrait a été demandé par le Président de la République de Chypre, Mgr Makarios, dans sa lettre du 2 juillet 1974".

Ensuite, il demande aux trois puissances garantes d'entamer des négociations.

211. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je suis reconnaissant au représentant du Royaume-Uni d'avoir souligné dans sa déclaration la nécessité de tenir le Président de la République, l'archevêque Makarios, au courant du déroulement de ces négociations; et nous espérons que les représentants des deux autres pays qui participeront à ces négociations feront de même. En fait, c'est le Royaume-Uni qui a l'initiative, et qui la gardera, au cours des négociations.

212. Il est capital, d'autre part, que le Secrétaire général soit tenu au courant, parce que cela sous-entend que l'Organisation des Nations Unies est directement impliquée et suit l'évolution des événements.

213. Je ne voudrais pas retenir indûment l'attention des membres du Conseil sur cette question, mais je

voudrais ajouter que j'espère et suis sûr que ces événements tels qu'ils se sont produits, bien qu'ils aient l'apparence d'une tragédie, entraîneront, grâce au sens des responsabilités des intéressés, le respect des dispositions de cette résolution — un respect volontaire aussi, grâce à la compréhension des dangers qu'impliquerait pour eux, tout autant que pour Chypre, la poursuite d'une politique d'intervention à Chypre dont le résultat ne pourrait qu'être catastrophique.

214. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Grèce.

215. M. PANAYOTACOS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Nous sommes en face d'une situation très grave et explosive qui pourrait à tout moment devenir un conflit généralisé. Nous n'avons plus de temps à perdre en propagande ou en déclarations hypocrites. L'heure est à l'action, à l'action sérieuse et immédiate.

216. Parlant hier devant le Conseil, j'ai dit au représentant de la Turquie que ses allégations selon lesquelles la prétendue intervention de la Grèce mettrait en danger les droits de la communauté turque ne pouvaient qu'être le fruit de l'imagination de ceux qui s'efforcent tout simplement de cacher leurs propres plans et objectifs, nommément la Turquie elle-même. Immédiatement après, les événements tragiques qui sont survenus ont démontré sans l'ombre d'un doute que j'avais entièrement raison. En fait, avec l'encouragement des insultes lancées contre la Grèce, fondées sur de fausses allégations ou sur des jugements hâtifs, pour reprendre les mots de M. Scali, et formulées uniquement à des fins de propagande, ainsi qu'avec la bénédiction de Makarios, après que celui-ci eut prétendu faussement qu'il se sentait menacé davantage par les Grecs que par Ankara, la Turquie, profitant du climat favorable ainsi créé, a lancé une agression totale contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre.

217. Les détails de ces attaques non provoquées sont beaucoup trop longs pour qu'on les énumère, et il ne nous reste pas beaucoup de temps pour entrer dans les détails. En conséquence, je n'en mentionnerai que quelques-uns : invasion générale par air et par mer sur la côte nord de l'île et dans la zone de Nicosie; occupation du château dans le port de Kyrenia; mise à feu de la ville de Kyrenia; bombardement de civils et d'hôpitaux à Nicosie; et, enfin, en plus de tout cela, bombardement au napalm du siège du contingent grec à Chypre. Et tous ces actes ont été commis en violation flagrante des assurances officielles données à M. Sisco par le Ministre des affaires étrangères de Turquie à Ankara selon lesquelles les envahisseurs ne seraient pas les premiers à ouvrir le feu si on ne leur tirait pas dessus.

218. Pour justifier ces actes méprisables perpétrés de sang-froid, et sur la base du plan à long terme de la Turquie visant au partage de l'île, Ankara a invoqué ses droits au titre du deuxième paragraphe de l'arti-

cle IV du Traité de garantie, passant délibérément sous silence deux conditions préalables qui s'y trouvent, à savoir que, premièrement, l'action unilatérale n'est possible qu'après l'échec des consultations entre les trois puissances garantes et, deuxièmement, qu'elle n'est possible que dans le seul but de rétablir le *statu quo ante*. Aucune de ces conditions préalables n'a été réalisée. En fait, les possibilités de consultation n'avaient pas été épuisées avant les attaques de la Turquie, et les plans de la Turquie ne visaient pas au rétablissement du *statu quo ante*; il s'agissait plutôt d'occuper de manière permanente une grande partie du territoire chypriote.

219. J'ai déjà parlé des visées à long terme d'Ankara, à savoir le partage. En fait, l'ensemble de la politique turque en créant et en élargissant graduellement ses enclaves ainsi que ses demandes récentes en faveur d'une fédération, qui ont été la cause d'une impasse dans les conversations intercommunautaires, ont été le prélude à la création d'une infrastructure pour le partage, c'est-à-dire l'objectif ultime d'Ankara.

220. Bien sûr, Ankara pensait que le moment était venu de réaliser cet objectif. Pour l'instant, je n'ai pas l'intention d'insister davantage sur cette question. Le temps est très précieux. La paix mondiale est gravement atteinte, étant donné l'agression criminelle injustifiée par la Turquie, entreprise sous de fausses prétentions et sur la base d'un plan expansionniste bien conçu. La Grèce, à bout de patience à la suite des provocations constantes de la Turquie qui ont abouti au lâche bombardement du camp du contingent grec à Nicosie, est obligée, à son grand regret, de prendre à son tour des contre-mesures appropriées dans l'exercice de son droit naturel à l'autodéfense, tel que prévu par la Charte, pour protéger ses intérêts nationaux. A cette fin, et considérant le camp du contingent grec à Nicosie territoire grec, l'ambassadeur de Turquie à Athènes a été convoqué aujourd'hui au Ministère des affaires étrangères et a été prié de transmettre à Ankara les exigences du Gouvernement grec, à savoir que, pour éviter une nouvelle escalade aux conséquences imprévisibles, les envahisseurs turcs devaient immédiatement rentrer dans les limites des enclaves turques en attendant le règlement définitif de l'affaire. En outre, il a été bien précisé que si la Turquie ne donnait pas suite à cette demande, la Grèce se considérerait victime d'une agression, se réservant toute liberté d'action appropriée, en tant qu'Etat garant, en vertu du deuxième paragraphe de l'article IV de ce même traité de garantie invoqué par les Turcs.

221. En conclusion, je dirai que j'avais pour instruction de faire connaître au Conseil de sécurité les intentions de mon pays, que je viens de mentionner, parce que nous sommes convaincus, étant donné que la responsabilité du maintien de la paix incombe au Conseil, que celui-ci pourrait prendre des mesures urgentes à cet égard pour mettre un terme aux actes d'agression commis par la Turquie.

222. Et maintenant, afin de vous montrer combien les allégations de Makarios peuvent être fausses, je voudrais vous communiquer une nouvelle que je viens de recevoir. A la suite de l'amnistie accordée par le Gouvernement chypriote aux forces paramilitaires pro-Makarios, tous les Chypriotes, en ce moment même, unis sans aucune exception, luttent vaillamment et dans un esprit de patriotisme contre les envahisseurs. L'isolement de Makarios semble complet, du moins en ce qui concerne Chypre.

223. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

224. M. OLCAY (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Je sais combien de temps et d'efforts il a fallu au Secrétaire général et à son équipe dévouée pour préparer le rapport qu'il nous a présenté ce matin sur la situation militaire à Chypre. Ces efforts méritent toutes les louanges qui ont été adressées par de nombreux orateurs avant moi. Je voudrais y joindre ma voix. Je m'en tiens à ce qu'a dit le Secrétaire général sur le détail des opérations militaires, détails que je ne possède pas. Ce que je voudrais dire se limite à l'objectif politique des opérations menées par les forces armées turques. Je voudrais citer à cet égard le Premier Ministre de Turquie, M. Ecevit, qui a dit :

"Les forces armées turques ont entrepris ce matin une opération de paix à Chypre pour mettre un terme à une décennie de dissensions provoquées par des éléments extrémistes. A la dernière étape de la tragédie chypriote, ces éléments extrémistes ont commencé à massacrer leur propre peuple, les Grecs.

"Il est reconnu dans le monde entier que le coup d'Etat récent a été monté par le régime dictatorial d'Athènes. En fait, c'était beaucoup plus qu'un coup d'Etat : c'était une violation flagrante par la force de la souveraineté de la République de Chypre et des accords internationaux dont elle est issue.

"La Turquie est cogarante de l'indépendance et du régime constitutionnel de Chypre. La Turquie remplit ses responsabilités juridiques en entreprenant cette action. Le Gouvernement turc n'a recouru à la force armée qu'après avoir essayé en vain tous les autres moyens. Ce n'est pas une invasion, c'est un acte contre l'invasion. Ce n'est pas une agression, c'est un acte contre l'agression. Les forces armées turques n'ouvriront le feu que si on leur tire dessus."

Le texte se termine ainsi :

"J'adresse un appel à tous les Grecs de Chypre qui ont subi les atrocités du terrorisme et de la dictature. Oubliez les jours sombres de l'inimitié intercommunautaire qui était le fait de ces mêmes terroristes. Donnez la main à vos frères turcs pour construire ensemble une République de Chypre nouvelle, libre et heureuse."

225. J'ajouterais seulement que l'opération s'est produite après plus de 10 ans de conditions insupportables imposées à la communauté turque; finalement, tout semblant de légalité avait même disparu dans l'île, et cette opération s'est déroulée avec la plus grande modération possible étant donné les circonstances.

226. Le mot "enclave" utilisé si souvent par le Secrétaire général dans ses rapports illustre bien la situation anormale dans laquelle vivent les Turcs depuis plus de 10 ans sur leur propre sol — et je sais que l'ambassadeur Rossides le reconnaît comme moi. Ils avaient espéré obtenir par des négociations pacifiques la fin de cette situation anormale. Lors de l'arrivée au pouvoir de Nicos Sampson, avec l'éviction dramatique de l'archevêque Makarios, il devenait clair que l'"invasion" par la Grèce — et ce n'est pas moi qui emploie ce terme, c'est l'archevêque Makarios qui l'a employé pour qualifier les événements — ne s'arrêterait pas malgré les négociations, qui traînaient d'ailleurs dans les diverses capitales et au sein du Conseil de sécurité; c'est à ce moment que la Turquie a exercé son droit en vertu du Traité de garantie, à seule fin d'assurer le retour de l'ensemble de l'île à l'ordre constitutionnel et de protéger dans ce cadre les droits de la communauté turque.

227. Je sais combien il est difficile pour les petites nations de faire respecter leurs droits, et combien il a été infiniment plus difficile encore pour la communauté turque de Chypre de faire respecter ses propres droits légitimes. Les événements de la dernière semaine montrent la justesse des avertissements lancés à maintes reprises ici même par le représentant de la Turquie quant au sort de la communauté turque à Chypre, forcée de vivre dans une atmosphère de légalité constitutionnelle constamment troublée.

228. A cette occasion, je voudrais rappeler à M. Rossides certaines dispositions qu'il a omises — peut-être délibérément — en décrivant l'action turque. Je n'en citerai qu'une seule :

"Dans la mesure où une action commune ou concertée ne s'avérerait pas possible, chacune des trois Puissances garantes se réserve le droit d'agir dans le but exclusif du rétablissement de l'ordre créé par le présent Traité¹."

Et c'est toujours le but de l'opération entreprise par le Gouvernement turc.

229. Bien que la Turquie ne soit pas membre du Conseil de sécurité, je voudrais cependant faire quelques observations un peu tardives et vaines à propos de la résolution qui a été adoptée cet après-midi afin qu'elles figurent dans le compte rendu.

230. Je voudrais soulever quelques points sous forme de questions, dont certains d'entre vous autour de

¹ *Ibid.*, p. 7.

cette table connaissent peut-être la réponse. Au cours des négociations d'aujourd'hui et du fait de l'adoption de la résolution, qu'advient-il de la légalité à Chypre ? A qui est-elle donnée du côté chypriote grec ? Le fait que "le combat cessa faute de combattants" ces derniers jours est-il un fait accompli accepté, le seul problème à résoudre étant l'entreprise turque ? Certainement, je ne pense pas que c'était ce qu'avait à l'esprit le Conseil. Cependant, d'après l'ordre dans lequel les appels de la résolution sont placés dans le dispositif, le lecteur pourrait en retirer cette impression erronée. Le paragraphe 3 ne fait état que du paragraphe 1, oubliant donc l'intervention qui tendait visiblement à détruire l'ordre constitutionnel établi et garanti par les traités internationaux visés au sixième alinéa du préambule.

231. J'avais l'intention d'être bref et je compte bien mettre cette intention à exécution et m'abstenir de répondre, comme je devrais sans doute le faire, aux allégations avancées par le représentant de la Grèce. J'avais une autre remarque à faire avant qu'il ne prenne la parole. Je voulais attirer l'attention sur une situation qui, tout au moins pour moi, semble anormale, mais dont beaucoup d'autres ont parlé. Je pense qu'il me faut demander une précision. Il est regrettable que le représentant du Royaume-Uni n'ait parlé que de l'une des parties au différend à l'intérieur de Chypre; il a omis de mentionner la partie turque au nombre de celles avec lesquelles le Gouvernement britannique a l'intention de rester en contact. J'espère qu'il ne s'agit là que d'un lapsus. Pourtant il est nécessaire de le corriger car il me semble que le représentant de l'Australie, par exemple, nous a donné la même impression, et M. Rossides l'a dit, lui, très nettement.

232. Au cours de son explication de vote, le représentant des Etats-Unis a parlé de l'"action militaire ouverte" [par. 53 ci-dessus] de la Turquie. C'est effectivement une action militaire ouverte, et ce disant je ne cherche pas à obtenir une réponse de sa part. Ce n'est pas une critique. Je voulais simplement saisir cette occasion pour attirer l'attention sur la différence entre les actions militaires ouvertes et les actions militaires clandestines, non seulement au point de vue de leur caractère juridique et de leur légitimité mais également du point de vue de la situation unique de Chypre, où les envahisseurs grecs ont toujours été les bienvenus sur la scène politique jusqu'à ce qu'ils menacent l'administration du président Makarios.

233. Il est encore un point dont je voudrais parler, non point en raison de son importance mais parce qu'il touche un sujet auquel j'ai souvent dû faire allusion. Le représentant du Kenya avait à l'esprit, je crois, la citation que j'ai faite d'un discours de l'archevêque Makarios lorsqu'il a déploré le fait que les Chypriotes n'étaient pas considérés comme une nation mais simplement comme la somme de deux nations différentes.

234. Quiconque assis à ma place doit, plus qu'un autre, être attentif à ce qui se dit. J'ai donc pris note

du fait que, dans son discours, M. Rossides a consacré beaucoup plus de temps à l'intégrité territoriale qu'à l'indépendance de Chypre. J'espère que cela n'est pas un signe de l'importance relative que l'on attache à l'*enosis* et au partage, que la Turquie rejette tous deux.

235. A ce propos, je voudrais dire quelques mots concernant ce que vient de dire le représentant de la Grèce quant aux intentions de mon pays à l'égard de Chypre. Je n'ai même pas besoin de répondre aux allusions concernant le but de l'intervention turque. Cela a été fait en cette enceinte même par des personnes dont la neutralité ne peut être mise en cause. Je ne le suivrai pas dans le choix des adjectifs qu'il a utilisés à propos de cette opération. Je laisse à ceux qui voudront bien lire ce qu'a dit hier l'archevêque Makarios — que l'on ne saurait accuser d'antihellénisme — en parlant de l'état d'esprit qui est celui du Gouvernement d'Athènes. Cette espèce d'attitude paranoïaque est typique de celle de tout gouvernement fasciste face à sa propre opinion publique et à l'opinion publique mondiale.

236. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le représentant de Chypre a demandé la parole; je la lui donne.

237. M. ROSSIDES (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) : Je ne vous retiendrai pas longtemps, mais je pense qu'il est bon que je réponde à mon ami et collègue M. Olcay sur certains points qu'il a soulevés.

238. Tout d'abord, à propos de sa déclaration concernant la phrase du Traité de garantie "Dans la mesure où une action commune ou concertée ne s'avérerait pas possible", je ne pense bien sûr pas un seul instant qu'une action commune ou concertée entreprise par les trois garants veuille dire qu'ils agiraient de concert en utilisant leur aviation et leurs bateaux de guerre pour envahir Chypre et la bombarder afin de protéger son intégrité territoriale et son indépendance. Ces mots "action concertée" signifient action légitime, action pacifique par des moyens de représentation, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité et par d'autres moyens, non point par l'agression qui, aux termes de la Charte des Nations Unies, est interdite. On ne doit pas recourir à la force sauf dans le cas de légitime défense. Ces trois puissances garantes vont-elles, non par légitime défense mais pour protéger l'indépendance de Chypre, abolir cette indépendance en envahissant l'île ? Donc, les mots "action concertée" doivent signifier action légitime. En conséquence, quand le Traité dit "lorsque l'action concertée ne s'avère pas possible, chacun des garants se réserve le droit d'agir", cela veut dire action légitime. Cela ne signifie pas que chacune d'entre eux a le droit d'envahir Chypre. Pourquoi y a-t-il cette tendance à interpréter le mot "action" comme voulant dire invasion, violation du droit ? Le mot "action" veut-il dire n'importe quoi d'illégal, comme un bombardement ? Nous venons d'entendre du représentant de la Grèce — et je ne le savais pas — que des bombes au napalm avaient

été utilisées à Chypre. Est-ce que cela fait partie de l'action d'un garant ?

239. Je regrette beaucoup d'avoir eu à faire cette réponse; je ne voulais pas ouvrir une autre discussion, mais je ne pouvais pas laisser passer cette idée que le Traité de garantie à Chypre implique exactement le contraire de ce qu'implique un traité de garantie. Je suis vraiment étonné qu'on lui ait donné une telle interprétation.

240. Poursuivant sur ce point, je voudrais faire remarquer que tout le monde ici a parlé dans le même sens et que le représentant des Etats-Unis a bien spécifié que l'invasion et l'action de la Turquie étaient totalement injustifiées. Je l'ai entendu très clairement. Il a dit que la Grèce portait une lourde responsabilité en ayant entrepris une action qui a eu pour suite l'autre action, mais il a dit également que l'action turque constituait une violation injustifiée de la paix et de la sécurité internationales.

241. Le représentant de la Turquie s'étonne que j'aie tant insisté sur l'intégrité territoriale. Il ne devrait vraiment pas s'en étonner, parce que cela a été un thème répété au Conseil de sécurité à la suite des déclarations faites par la Turquie, pour laquelle l'objectif est le partage et la fédération dans le sens d'un partage, etc. Cela a été répété tant de fois qu'il ne devrait pas s'étonner que nous soyons effrayés de voir la Turquie intervenir par la force à Chypre et que nous considérons que, ce faisant, on cherche à profiter de la situation pour parvenir au partage. Nous serions très heureux de recevoir des assurances contraires, et j'espère que peut-être les choses évolueront dans la bonne direction et que cette idée sera elle-même abandonnée, mais elle se profile toujours à l'arrière-plan du fait des autres événements. J'estime que la question de l'intégrité territoriale prend une importance plus grande lorsque l'on voit les tragédies qui se sont abattues sur le monde à la suite d'un partage — les millions de morts dus au partage de l'Inde et du Pakistan, où des guerres ont encore eu lieu récemment, et les morts de l'Irlande, de la Palestine, du Viet Nam et de la Corée. Quel est le pays dans lequel on n'a pas, en le divisant, ouvert pour de longues années une plaie béante, une plaie impossible à panser ? C'est une calamité pour le pays, pour la communauté mondiale et pour la paix internationale.

242. En conséquence, nous voulons insister une fois de plus — et à chaque occasion nous insistons — sur cette grande catastrophe pour le monde qu'est le partage. On n'avait pas compris ce que le partage signifiait il y a 25 ans. A ce moment-là, on pensait au partage en tant que moyen de résoudre certains problèmes. Mais maintenant chacun sait ce qu'il signifie, et il est bon de nous le rappeler à chaque occasion.

243. M. RICHARD (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Je crois que cet après-midi tous les membres du Conseil de sécurité, et peut-être beaucoup

de personnes en dehors, attendaient avec grand intérêt ce que les représentants de la Grèce et de la Turquie avaient à nous dire. Aux environs de 17 h 15, cet après-midi le Conseil a, par 15 voix contre zéro, adopté une résolution qui demande à certains pays de faire certaines choses, mais cette résolution, si je peux la résumer, contient je crois deux éléments principaux : le premier est une demande de mettre fin aux combats à Chypre; le deuxième est une demande priant la Grèce et la Turquie de se joindre aux négociations proposées par le Royaume-Uni.

244. Il serait, je pense, très utile, pour mon pays en tout cas et peut-être pour le Conseil, que les représentants de la Turquie et de la Grèce, s'ils le désirent, traitent de ces deux points. Est-ce que le représentant de la Turquie accepte la nécessité d'un cessez-le-feu ? Son gouvernement est-il disposé à répondre maintenant au désir unanime du Conseil à cet égard ? Ensuite, puis-je demander à la fois au représentant de la Turquie et au représentant de la Grèce s'ils acceptent l'un et l'autre, ou l'un ou l'autre, la nécessité des négociations qui je l'espère commenceront bientôt ?

245. Je prie le Conseil de m'excuser d'avoir repris la parole, mais il m'a semblé que la discussion polie qui a eu lieu à propos des détails des traités relatifs à Chypre n'était peut-être pas dirigée vers les questions auxquelles nous, et bien d'autres encore sans doute, désirons une réponse.

246. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

247. M. OLCAY (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Je demande au Conseil de bien vouloir m'excuser de reprendre la parole. A propos de ce que

m'a demandé le représentant du Royaume-Uni sans répondre à ma question, je lui dirai simplement ce que tout représentant à ce stade ici peut répondre, à savoir qu'il a transmis fidèlement le texte de la résolution à son gouvernement.

248. En ce qui concerne ce que vient de déclarer M. Rossides, j'aimerais lui dire que chaque fois que la Turquie a eu recours à la force à Chypre c'était pour répondre à une menace directe dirigée contre la vie et la communauté turque, que la Turquie a le devoir de protéger. Le nom du dirigeant actuel de Nicosie est suffisant pour justifier des mesures protectrices de l'ensemble du monde civilisé.

249. Une fois de plus, pour répondre à un point soulevé par le représentant de Chypre, j'aurais dû, si le protocole m'y avait autorisé, demander à Sa Béatitude, à l'occasion de son passage dans cette salle, si elle avait l'intention de dénoncer publiquement l'*enosis* comme les hommes d'Etat turcs et moi-même, en tant que leur porte-parole, ont dénoncé et dénonceront le partage.

250. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité un projet de résolution par lequel il demande à toutes les parties aux présents combats, à titre de première mesure, de cesser immédiatement le feu et prie tous les Etats de faire preuve de la plus grande modération et de s'abstenir de tout acte qui risque d'aggraver encore la situation. Etant donné toutefois que la situation dans la région reste critique, il n'est pas possible de prévoir à l'heure actuelle les mesures que le Conseil pourrait être appelé à prendre sur cette question.

La séance est levée à 20 h 5.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم - استعلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购买联合国出版物

联合国出版物在全世界各地均有出售。请向书店或图书馆等索取订购表或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издавания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишете по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
